



Module

# APPROCHE FÉMINISTE À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE



**CQFD**

Comité québécois  
femmes et développement

**AAOCI**

Association québécoise  
des organismes de  
coopération internationale

Une publication du Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'AQOCI.

### **Coordination**

Anne Delorme

### **Comité de lecture**

Sarah Bardaxoglou

Marie Ginette Bouchard

Marie Anne Cantin

Myriam Gervais

Hélène Gobeil

Catherine Perillat-Turbide

Martin Portocarrero

Ce guide sur les notions de base est basé sur « Un autre genre de développement » (CCCI, Match International, et AQOCI - 1991), « La trousse de formation : Genre et Développement » (2004) et la trousse « Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes : la mise en pratique » (2011) produite par le CQFD de l'AQOCI, et plusieurs fiches techniques développées par la Communauté de pratique « genre en pratique ».

Édition mise à jour — Mai 2021

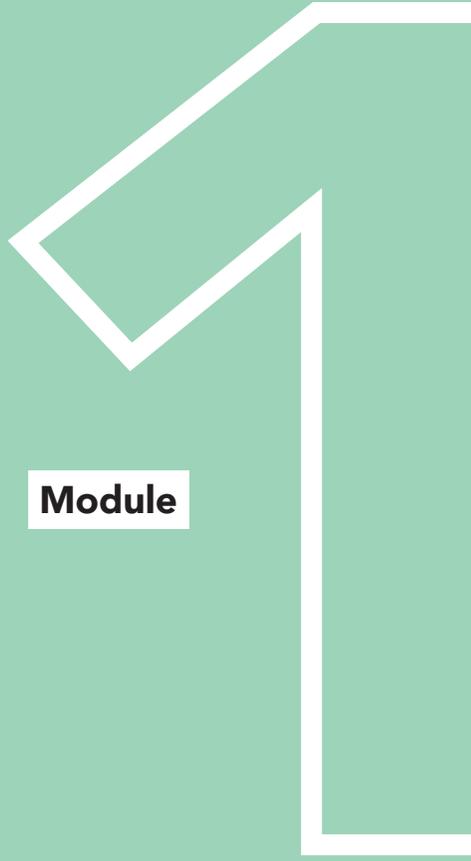
Cette publication a été rendue possible grâce à la contribution financière d'Affaires mondiales Canada.



Affaires mondiales  
Canada

Global Affairs  
Canada

# APPROCHE FÉMINISTE À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE



**Module**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>SITUATION DES FEMMES</b> .....	3
Bref portrait de la situation des femmes au Québec et au Canada	4
<b>ÉVOLUTION DES APPROCHES DE DÉVELOPPEMENT ET DE GENRE</b> .....	5
Intégration des femmes au développement (IFD)	9
L'approche femmes et développement (FED)	10
L'approche genre et développement (GED)	11
<b>APPROCHE DROITS DES FEMMES ET ÉGALITÉ DES GENRES (DFEG)</b> .....	14
Approche DFEG ou approche féministe : un débat sémantique?	16
<b>THÉORIES ET APPROCHES DFEG INTÉGRANT LA DIVERSITÉ</b> .....	20
Approche intersectionnelle	21
L'empowerment / L'autonomisation	22
La capacité d'agir	23
LGBTQI2S+	24
Masculinités	26
Approche basée sur les droits humains	27
<b>HISTORIQUE DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX</b> .....	31
Accords internationaux	32
Conférences internationales	35
<b>NOTIONS DE BASE : GLOSSAIRE</b> .....	37
<b>ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LE SEXE</b> .....	43
Le Rapport de l'analyse genre+	52
<b>CONTRER LES RÉSISTANCES</b> .....	55
<b>BIBLIOGRAPHIE ET PISTES DE RECHERCHE SUPPLÉMENTAIRES</b> .....	57



# INTRODUCTION

En adoptant une identité féministe en 2013, l'AQOCI affirme que la construction de rapports plus justes et plus solidaires entre les peuples implique de transformer la société patriarcale et de s'attaquer à toute forme de discrimination envers les femmes. En 2017, le Canada a lancé une nouvelle politique d'aide internationale féministe reconnaissant que la promotion de l'égalité des genres et du renforcement du pouvoir des femmes et des filles représentent les moyens les plus efficaces pour réduire la pauvreté. Au niveau du ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec, la nouvelle politique internationale souligne que la promotion des droits et libertés de la personne sera intensifiée, notamment en ce qui a trait aux droits des femmes ainsi qu'aux droits et libertés des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres.

À la lumière de ce contexte, le CQFD souhaite promouvoir une approche féministe au sein des organismes de coopération et de solidarité internationales, membres de l'AQOCI. C'est en ce sens que cette trousse sur les notions de base a été produite, afin de mieux outiller les OCI et de les encourager à mettre en pratique une approche féministe dans leurs programmes et au sein de leurs structures.

Ce guide sur les notions de base est basé sur « Un autre genre de développement » (CCCI, Match International, et AQOCI-1991), « La trousse de formation : Genre et Développement » (2004) et la trousse « Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes : La mise en pratique » (2011) produite par le CQFD de l'AQOCI.

Le guide correspond au module 1 « notions de base » de la formation « une approche féministe à la coopération internationale ». Il sert d'outil de référence afin que les personnes participantes puissent approfondir les concepts présentés lors de la formation.

Ce guide se divise en huit grandes parties :

- ✓ Un bref portrait de la situation des femmes dans le monde.
- ✓ Un aperçu historique de l'évolution des approches de développement ainsi que différentes approches concernant les femmes.
- ✓ Une présentation de l'approche droits des femmes et égalité des genres et de l'approche féministe.
- ✓ Les approches complémentaires : Intersectionnalité, LGBTQI, masculinités et ce basées sur les droits humains.
- ✓ Les engagements internationaux.
- ✓ Un glossaire.
- ✓ L'analyse différenciée selon le genre+, ses outils et le contenu du rapport.
- ✓ Un exercice sur les résistances.



# SECTION 1

## SITUATION DES FEMMES

## BREF PORTRAIT DE LA SITUATION DES FEMMES AU QUÉBEC ET AU CANADA

Les Canadiennes ont à leur avantage un niveau de liberté et d'opportunités enviable d'un point de vue social, économique et politique. Pourtant, plusieurs étapes restent encore à franchir au Canada. Les inégalités salariales, les diverses formes de violence (domestique ou institutionnalisée) envers les femmes, la situation des femmes autochtones et des femmes migrantes et racisées, constituent des injustices qui doivent toujours être corrigées.

### Un portrait des femmes au Québec<sup>1</sup>



Les femmes ont deux fois plus de chance d'occuper **un emploi à temps partiel** que les hommes. **Les femmes gagnent 88,6 % du salaire des hommes** avec une moyenne de 22,74 \$ pour les femmes et 25,67 \$ pour les hommes. Les femmes immigrantes gagnent 92,7 % du salaire de femmes originaires du Canada et 87 % du salaire des hommes immigrants<sup>2</sup>. Les femmes autochtones gagnent 84 % du salaire des hommes autochtones et 78 % du salaire des femmes non-autochtones<sup>3</sup>.



Le taux de mortalité infantile est de 19 pour 1 000 dans les communautés inuites. Alors que le taux est de 4,9 pour 1000 pour l'ensemble de la population<sup>4</sup>.



En 2016, les familles monoparentales étaient à 76 % dirigées par des femmes.



Les femmes sont majoritairement victimes des violences conjugales, et ce dans 78,5 % des cas. En 2014, les victimes de meurtres lors de violences conjugales étaient toutes des femmes. Une fille sur cinq au secondaire affirme avoir subi de la violence sexuelle de la part de son partenaire.



Les femmes font plus de travail domestique que les hommes. Le temps que les femmes y consacrent est 3,7 heures par jour, tandis que les hommes y allouent en moyenne 2,5 heures par jour.



En 2020, il y avait 55 femmes sur 125 personnes élues à l'Assemblée nationale du Québec.



1 Conseil du statut de la femme. *Portrait des Québécoises en 8 temps*. 2017.

2 Secrétariat à la condition féminine. *Femmes immigrantes et issues des minorités ethnoculturelles*. 2017.

3 Conseil du statut de la femme. *À la rencontre des femmes autochtones du Québec*. 2016.

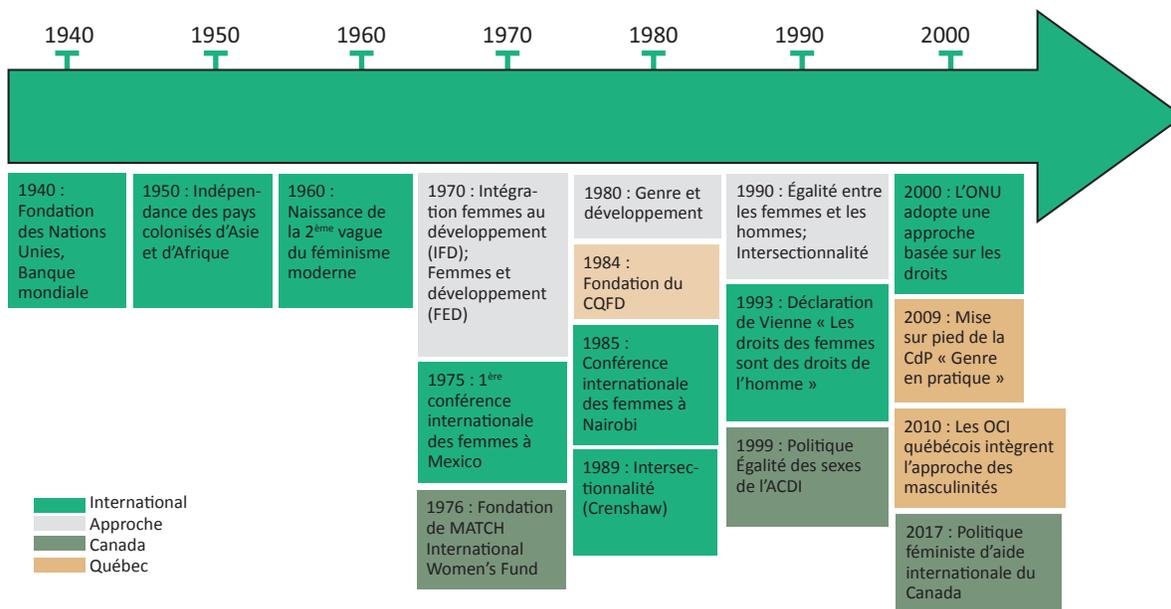
4 Ibid.



## SECTION 2

# ÉVOLUTION DES APPROCHES DE DÉVELOPPEMENT ET DE GENRE

## Ligne du temps : approches de développement et de genre



Les mouvements des femmes sont fondamentalement liés au chemin parcouru pour la reconnaissance des droits des femmes et leur participation active dans le développement de leur pays. Dans les pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, une pensée féministe et des mouvements nationaux propres à ces cultures existaient déjà avant la période des indépendances nationales des années 1950-1960. L'implication occidentale dans la question des droits des femmes et l'égalité des genres n'est donc pas responsable du progrès accompli dans les pays du Sud. Les travaux de plusieurs chercheuses s'intéressant aux enjeux de développement tant au Nord qu'au Sud allié à la solidarité entre des mouvements de femmes de tous les pays ont permis de remettre en question une conception patriarcale du développement qui a permis d'accroître l'intégration, la participation et le leadership des femmes. Les pays du Sud peuvent également jouer le rôle de pionniers, de leaders et de forces progressistes. Ainsi, le Rwanda est le pays ayant le plus grand nombre de femmes siégeant au Parlement, surpassant ainsi les nations scandinaves.

Il n'y a pas qu'une seule approche pour concevoir les droits des femmes et l'égalité des genres. De fait, différentes approches féministes se sont succédées et ont influencé à divers degrés les orientations de l'aide et les stratégies appliquées en matière de développement. Les prochaines sections ont pour objet d'en retracer l'évolution historique pour mieux situer les débats actuels.

1950...

Au cours des années 50, l'aide apportée à la reconstruction de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale a largement influencé la façon dont a été conçu le développement des pays nouvellement indépendants d'Asie et d'Afrique. La théorie de la modernisation (Max Weber, W.W. Rostow) a dominé la pensée sur le développement international jusqu'au début des années 70. À cette époque, on croyait fermement que la modernisation, souvent synonyme d'industrialisation, améliorerait le niveau de vie dans les pays du Sud, et que la croissance économique que connaîtraient ces pays ainsi que les bénéfices de la modernisation se traduirait en de meilleures conditions de vie<sup>5</sup> (« trickle down theory »).

<sup>5</sup> H. Dagenais et D. Piché. *Femmes, féminisme et développement*. Montréal, McGill/ Queen's University Press. 1994.

Durant les deux premières décennies du développement, les objectifs des programmes d'aide visaient essentiellement à créer ou favoriser des conditions favorables à la croissance économique. Dans cette optique, la réalisation d'infrastructures économiques ou sociales telles que l'électrification, la construction de voies ferrées, de routes, de systèmes d'irrigation, d'hôpitaux et d'écoles a été priorisée pour mettre en œuvre cette croissance. À cette époque, les organismes non gouvernementaux s'avéraient être davantage des organisations caritatives et les organisations telles qu'on les connaît aujourd'hui seront surtout présentes dans les décennies subséquentes.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les femmes ayant contribué à l'effort de guerre en occupant de nombreux postes délaissés par les hommes partis au front durent retourner à la maison et reprendre leur rôle traditionnel. Par ailleurs, les populations des pays colonisés (et leurs élites politiques) croyaient en l'établissement d'une démocratie ainsi qu'en l'avènement de l'indépendance de leurs pays comme conditions préalables au développement. Les femmes de ces pays ont appuyé activement les mouvements d'indépendance pour mettre fin au colonialisme et ont cherché à faire valoir leurs droits et leurs libertés traditionnels, jusqu'alors bafoués par le système colonial.

### 1960...

Suivant la vague d'indépendance des pays colonisés d'Asie et d'Afrique, les années 1960 ont été décrétées par les Nations Unies la décennie du développement. Les grandes agences de développement appuient toujours le modèle de la modernisation comme principal vecteur de développement. Les gouvernements des pays décolonisés ont progressivement revendiqué une refonte des échanges commerciaux et des prix plus justes pour les matières premières exportées vers les pays industrialisés, tout en adoptant des mesures protectionnistes pour leur secteur industriel naissant.

Les ONG québécoises centreront leurs efforts sur l'aide aux collectivités par l'apport d'une assistance technique et par la création de coopératives au niveau local. Dans les projets de développement rural destinés à consolider la production du secteur primaire (élevage, agriculture), les hommes demeureront les principaux interlocuteurs des projets intervenant dans leur milieu, car perçus comme les seuls responsables du travail productif dans ce secteur. L'intervention auprès des femmes se résumera en l'existence de petits projets sociaux axés sur l'amélioration de l'hygiène, de la nutrition, et de la protection maternelle et infantile. L'approche du développement concernant les femmes est uniquement une approche d'assistantat ou dite d'assistance sociale, qui vise l'allègement des problèmes de pauvreté les plus criants en s'adressant aux femmes avec l'image de la femme véhiculée au Nord, celle de la mère et de l'épouse.

Dans les pays du Nord, la fin des années soixante voit naître le mouvement féministe actuel. De nombreuses auteures féministes s'entendent pour dire que c'est à cette époque que naît la deuxième vague du féminisme moderne, la première étant la lutte pour le droit de vote, au début du XX<sup>e</sup> siècle. L'héritage laissé par le mouvement des suffragettes et l'idéologie libérale dominante ont poussé les femmes à vouloir obtenir l'égalité juridique. Les femmes du Nord dénoncent la discrimination au travail et militent en faveur de la levée des obstacles freinant leur accès à l'éducation. Elles font leur entrée en grand nombre sur le marché du travail. La fin de cette décennie voit la naissance des fondements de la vague actuelle du mouvement des femmes. Ce dernier réclame un changement dans les rapports de pouvoir à l'origine de la subordination des femmes. Celles qui œuvrent dans le domaine du développement (volontaires, coopérantes, chargées de projet, chercheuses) prennent conscience que le développement tel qu'entrepris au cours de cette période ne profite pas aux femmes du Sud. L'analyse des programmes d'aide révèle que la contribution des femmes à la croissance du secteur primaire (agriculture, élevage) est ignorée, malgré leur importante contribution notamment pour assurer la sécurité alimentaire de leurs familles, et que leur travail au sein des ménages demeure invisible et n'est pas reconnu.

1970...

Au début des années 70, les chercheuses et militantes (tant au Nord qu'au Sud) ont conclu que le développement ignorait les femmes et, dans certains cas, leur était nuisible. Esther Boserup<sup>6</sup> montre dans un ouvrage qui fera date que les femmes sont les grandes perdantes du modèle de développement lié à la théorie de la modernisation. Cet ouvrage ainsi que d'autres études et analyses qui suivront révèlent l'absence de progrès pour la situation des femmes dans « les pays en développement », dû essentiellement au fait que les femmes subissent la double charge de travail (productif et domestique), facteur que les projets de développement rural ne prennent pas en considération.

Les agences multilatérales abandonnent leurs stratégies basées sur la modernisation des économies du « tiers-monde ». L'organisation et les autres agences (dont l'ACDI et USAID) admettent que « l'oubli » des femmes pourrait être à l'origine de l'échec de leurs interventions. Ils voient dans l'engagement des femmes une façon de mettre en œuvre de nouvelles stratégies de développement<sup>7</sup>. L'amélioration de la productivité des femmes devient alors un des buts du développement.

Grâce à la mobilisation du mouvement féministe au niveau mondial, la préoccupation d'inclure les femmes dans le développement apparaît pour une première fois comme une préoccupation mondiale avec la proclamation en 1975, de l'Année internationale de la femme, et du déroulement de la première Conférence internationale des femmes à Mexico. Celle-ci a été suivie de la proclamation de la Décennie internationale des femmes (1976-1985). Les Nations Unies créent un Fonds de développement réservé aux femmes (UNIFEM), qui facilite également l'accès des femmes aux grandes conventions et conférences internationales. Les féministes du Sud et du Nord se sont ainsi rencontrées aux niveaux régional et international. Elles ont pris conscience de l'opportunité de mener des actions ensemble et de profiter d'une visibilité politique naissante pour faire progresser leurs priorités à une plus grande échelle.

En Amérique latine, la montée, d'un côté, des projets révolutionnaires (influencés par la théologie de la libération et le marxisme-léninisme maoïste) et l'avènement de dictatures militaires, de l'autre, poussent toute une génération dans la lutte. Les femmes sont très présentes dans les partis politiques, les syndicats et même les guérillas : les « mères » du comité *Eureka* en 1968 au Mexique, les grands-mères de la place de Mai en Argentine ou encore les *Comadres* au Salvador tous deux créés en 1977.

Au Canada, en 1976, Suzanne Johnson Harvor et Dre Norma Walmsley participent à la Conférence internationale des femmes à Mexico et fondent MATCH International Women's Fund, la première ONG canadienne qui appuie uniquement des projets pour les femmes dans les pays du Sud.

Lors de la décennie internationale des femmes, on considère, face à la pauvreté grandissante des femmes, que l'exclusion de celles-ci du processus de développement constitue un véritable problème. Diverses approches sont alors apparues pour tenter de remédier au problème : l'intégration des femmes au développement (IFD) et femmes et développement (FED).

<sup>6</sup> Esther Boserup. *Women's Role in Economic Development*. 1970.

<sup>7</sup> Relais-Femmes, CEDAF. *Qu'est-ce que le féminisme ? (Trousse d'information sur le féminisme québécois des 25 dernières années)*. Montréal, Centre de documentation pour l'éducation des adultes et la condition féminine. 1997.

## INTÉGRATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT (IFD)

L'approche de « l'intégration des femmes dans le développement » (IFD), comme son nom l'indique, vise à intégrer les femmes au processus de développement, sans pour autant remettre en question le modèle de développement alors appliqué par les agences de développement. Cette approche est issue du courant féministe libéral et de la théorie de la modernisation qui, reconnaissant le rôle de production des femmes, visent à améliorer leurs conditions de vie à travers de petits projets générateurs de revenus, en lien avec leur rôle traditionnel.

La principale contribution de ce courant libéral féministe a été de mettre en lumière la répartition des rôles et responsabilités entre les femmes et les hommes et la double tâche de travail des femmes qui assument seules le travail domestique. Cette division sexuelle du travail s'observe également dans les différentes occupations professionnelles. Les féministes libérales ont cherché à promouvoir l'accès des femmes à des domaines de travail jusqu'alors réservé aux hommes et d'accéder à des fonctions ou la prise de décision peut avoir un impact sur la condition des femmes<sup>8</sup>. L'approche IFD a mis beaucoup d'emphase sur la capacité individuelle des femmes à s'outiller pour s'intégrer aux structures déjà existantes du développement, telle la promotion de l'accès aux nouvelles technologies et à l'éducation.

### Stratégies ciblées pour les interventions en IFD

Les stratégies retenues ont visé à renforcer la capacité des femmes à effectuer les tâches associées au rôle traditionnel qui lui était dévolu par la mise en œuvre de petits projets sociaux visant à améliorer la santé infantile, la nutrition et la santé maternelle ou de projets favorisant des activités génératrices de revenus (fabrication de savon, ateliers de couture, etc.). Un soutien aux différentes structures ministérielles chargées de la condition féminine a été un autre des points forts de l'approche IFD.

### Critiques de l'approche IFD

La pratique a montré que cette approche avait ses limites, voire des lacunes importantes. En mettant l'emphase uniquement sur la responsabilité des femmes à titre individuel d'assurer leur intégration et leur participation au développement, l'approche IFD a négligé les contraintes associées aux rapports hommes-femmes<sup>9</sup>. Cette approche est basée, en effet, sur le postulat que les rapports de genre changeront d'eux-mêmes à mesure que les femmes deviendront des partenaires économiques à part entière<sup>10</sup>. L'approche omet de tenir compte du fait que, bien qu'elles puissent intégrer le domaine du travail formel et poursuivre des objectifs de carrière ambitieux, les femmes doivent continuer d'assumer les tâches quotidiennes du soin des enfants et du travail domestique, ce qui occasionne une surcharge de travail<sup>11</sup>.

Ces carences ont conduit à une réflexion plus globale dont sont issues de nouvelles approches féministes qui ont influencé pendant plusieurs années les modes d'intervention des agences de développement.

8 Kate Young. *Planning development with women*. St Martin Press, New York. 1993.

9 Ibid.

10 H. Dagenais et D. Piché. *Femmes, féminisme et développement*. Montréal, McGill/ Queen's University Press. 1994.

11 B. Levy and C. Andrews (Eds). *Evaluating Experiences: Doing Development with Women*. Ottawa, Canadian Association of Studies in Development. 1995.



## L'APPROCHE FEMMES ET DÉVELOPPEMENT (FED)

Face aux limites de la théorie de la modernisation et de l'approche IFD, une seconde approche dont on peut retracer l'origine à 1975, lors de la première conférence mondiale des femmes tenue à Mexico a vu le jour. L'approche femmes et développement (FED) est fondée sur la théorie de la dépendance<sup>12</sup> mais a ceci de particulier qu'elle a été en grande partie formulée par des auteures et des militantes du Sud. Cette approche féministe-marxiste se fonde essentiellement sur le postulat que les femmes ont toujours fait partie des processus de développement et qu'elles n'y sont pas soudainement apparues au début des années 1970<sup>13</sup>.

L'approche FED se différencie de l'approche IFD par le fait qu'elle représente les perspectives de féministes du Sud et que son cadre d'analyse se situe à l'intersection du capitalisme et du patriarcat. Selon cette approche, ce sont les inégalités entre les pays du Nord et les pays du Sud qui sont principalement responsables de la subordination des femmes et de leur rôle effacé dans le processus de développement. Cette subordination est appelée à demeurer tant qu'il n'y aura pas une économie internationale équitable ainsi qu'une redistribution égalitaire des richesses.

### Critiques de l'approche FED

L'approche FED ne propose pas une transformation des rapports entre les genres ni une analyse des déterminants qui sont susceptibles d'expliquer les inégalités dont sont victimes les femmes. L'une des grandes faiblesses de cette approche est qu'elle met l'accent, tout comme l'approche IFD, sur la production et la productivité aux dépens des aspects reproductifs du travail et des contraintes vécues par les femmes dans leur quotidien. Elle a cependant mis en évidence que les femmes ne constituent pas une catégorie homogène en rappelant l'existence des classes sociales. Toutefois, cette analyse considère de manière implicite que les femmes sont des victimes, que ce statut de victime est un héritage de la colonisation et de l'impérialisme occidental et que les changements à cette condition résident dans la lutte des classes et la révolution politique<sup>14</sup>. Finalement, l'approche n'a pas été intégrée dans les programmes de développement international et demeure plutôt un courant théorique.

### 1980 À AUJOURD'HUI

Les années 1980 ont été pour plusieurs actrices et acteurs dans le domaine du développement, une période de réflexion et de remise en question. Face à la crise de l'endettement de plusieurs pays du Sud, ainsi qu'à la dégradation de l'environnement à l'échelle planétaire, on commence à considérer qu'il serait important d'envisager le développement d'une tout autre manière. On assiste alors à l'intégration du terme « développement durable », mais aussi, de manière contradictoire, à une plus grande ouverture des marchés, à l'augmentation des exportations, ainsi qu'à l'application des programmes d'ajustement structurel.

Par ailleurs, le mouvement féministe se consolide tant au Nord qu'au Sud. Au sein de ce mouvement coexistent différents courants idéologiques qui s'intéressent aux causes de la subordination des femmes, mais également aux solutions à mettre en œuvre. Dans le contexte de l'érosion des services sociaux et du rôle de l'État dans la foulée des programmes d'ajustement structurel, certains milieux de la coopération préconisent une approche axée sur l'efficacité qui vise à améliorer la productivité des femmes, notamment à travers le crédit, la technologie et la formation. D'autres recommandent une approche axée sur l'équité pour créer les conditions favorables à l'égalité des chances pour les femmes, et ce dans tous les domaines. Cette dernière approche impliquait concrètement de s'attaquer directement aux inégalités entre les genres dans le cadre des actions de développement.

12 Catherine Scott. *Gender and Development : Rethinking modernization and dependency theory*. 1995.

13 H. Dagenais et D. Piché. *Femmes, féminisme et développement*. Montréal, McGill/ Queen's University Press. 1994.

14 Catherine V. Scott. 1995. Op.cit.

Au sein du mouvement féministe du Sud, les femmes s'allient autour des problèmes sociaux et politiques (accès à la terre, eau, défense des droits humains) auxquelles elles sont confrontées. Elles réclament plus de ressources et un meilleur partage des bénéfices, car les coupures dans les services offerts par l'État affectent durement leurs conditions de vie et celles de leur famille. Avec les regroupements de femmes du Nord, elles poursuivent leur lutte pour obtenir une plus grande équité dans le partage des ressources et l'égalité. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par plusieurs pays à travers le monde, entre en vigueur en 1981. Il y a également plusieurs conférences internationales des femmes, notamment à Copenhague en 1980, à Nairobi en 1985 et à Beijing en 1995 (voir section 6).

En mai 1984, quatre femmes du milieu de la coopération internationale du Québec, Marie Ginette Bouchard (AQOCI), Lise Lalumière (Assistance médicale internationale), Nicole Riberdy (Entraide missionnaire) et Monique Lortie (Carrefour international) fondent le Comité québécois femmes et développement (CQFD). La mission du CQFD a été de créer au Québec, un lieu unique d'échanges, de solidarité internationale et d'expertise entre femmes des OCI, groupes de la société civile au Nord et partenaires féminins des pays du Sud.

## L'APPROCHE GENRE ET DÉVELOPPEMENT (GED)

Durant la même période, toute une génération de féministes du Sud a critiqué le modèle de développement dont s'inspire les principales agences de développement, modèle qui, selon elles, non seulement ne s'adresse pas aux relations inégales entre les genres mais les perpétuent. Les critiques du groupe DAWN<sup>15</sup> (Development Alternatives for Women in a New Era) de New Delhi marquent le début d'une véritable approche féministe du développement. Remettant en question la validité des rôles assignés aux femmes et aux hommes dans la société, leur analyse basée sur le genre cherche à comprendre les facteurs ou les déterminants qui contribuent au maintien de la subordination des femmes et vise à développer des stratégies de développement permettant d'appuyer le changement vers des rapports sociaux plus égaux. Cette approche met également en lumière que les femmes ne sont pas une catégorie homogène au sein d'une société mais est plutôt traversée par des différences générationnelles, de classes sociales et d'appartenance ethnique.

Les partisans de cette nouvelle approche ont ainsi soulevé des points majeurs en rapport avec la situation des femmes en regard des initiatives et des interventions menées dans le cadre des processus de développement : À qui ces dernières profitent-elles? Qui y perd? Quels sont les résultats obtenus en termes d'équilibre des droits et des privilèges? Quels changements sont observables en termes de partage du pouvoir entre les hommes et les femmes et entre les différents groupes sociaux?

De leurs critiques a émergé une approche qui se préoccupe des relations entre les genres plutôt que seulement des femmes en tant que catégorie sociale. Cette approche, dite genre et développement, privilégie une perspective holistique qui s'inspire de certains éléments du courant féministe socialiste (les effets du patriarcat et la nature des rapports sociaux de genre) pour combler les insuffisances laissées par l'approche IFD, en liant les rapports de production aux rapports de reproduction et en tenant compte de tous les aspects de la vie des femmes. L'approche GED se combine ainsi au concept de développement durable et équitable.

15 Gita Sen et Caren Grown. *Development Crisis and Alternative Visions : Third World Women's Perspectives*. Monthly Review Press, New York. 1987.

L'approche genre et développement, en plus de chercher à intégrer les femmes au développement et à favoriser leur pouvoir d'agir (empowerment) à tous les niveaux, explore le potentiel des initiatives de développement à transformer les relations sociales et de genre et à donner plus de pouvoir aux femmes. L'approche GED vise, à long terme, un partenariat égal entre les femmes et les hommes dans la définition et l'orientation de leur avenir collectif<sup>16</sup>. Contrairement aux approches précédentes, l'approche genre et développement explique l'oppression des femmes par la division du travail et donc par la subordination de la sphère de reproduction à celle de la production. Elle reconnaît l'apport des femmes et leur contribution à la production de biens et de services dans leur communauté ainsi que leur contribution sociale avec le travail domestique, lequel est bien souvent invisible et ignoré dans les agrégats économiques.

### Stratégies ciblées pour les interventions en GED

L'approche GED va plus loin que les approches IFD et FED dans la remise en question des postulats sous-jacents aux structures sociales, économiques et politiques actuelles. La perspective genre et développement conduit non seulement à l'élaboration de stratégies d'intervention et d'actions positives assurant une meilleure intégration des femmes aux initiatives de développement en cours, mais elle entraîne inévitablement un réexamen des structures et institutions sociales existantes qui ont un impact sur la vie des femmes.

L'approche GED considère les femmes comme agentes de changement plutôt que comme bénéficiaires passives de l'aide au développement. L'application de l'approche genre et développement permet aux programmes et projets de développement de répondre à la fois aux besoins pratiques des femmes et à leurs intérêts stratégiques. Les besoins pratiques sont liés aux conditions de vie des femmes et y répondre se fait principalement par des apports techniques d'allègement du travail ou d'amélioration de la production, ou encore par des projets sociaux. Les intérêts stratégiques se situent généralement dans le plus long terme et concernent le statut et la condition des femmes et par conséquent suscitent des changements dans les rôles ainsi que dans l'accès et le contrôle des ressources et bénéfices. La résolution des besoins pratiques est souvent nécessaire pour atteindre celle des intérêts stratégiques.



16 Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), Centre international MATCH (MATCH), Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI). *Un autre genre de développement*. 126p. 1991.

## Distinction entre l'approche de l'IFD et l'approche GED

Ce tableau donne un aperçu de certaines différences fondamentales entre l'approche IFD et l'approche GED qui sont parfois utilisées de manière interchangeable.

INTÉGRATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT (IFD)	GENRE ET DÉVELOPPEMENT (GED)
<b>1. L'approche</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une approche qui considère les femmes comme étant le problème.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une approche du développement.</li> </ul>
<b>2. Le centre d'intérêt</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les femmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les rapports entre les genres.</li> </ul>
<b>3. Le problème</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'exclusion des femmes (qui représentent la moitié des ressources potentielles de production) du processus de développement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les relations de pouvoir inégales (riches et pauvres, femmes et hommes) qui empêchent un développement équitable ainsi que la pleine participation des femmes.</li> </ul>
<b>4. L'objectif</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un développement plus efficient, plus efficace.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un développement équitable et durable, où les femmes et les hommes prennent les décisions.</li> </ul>
<b>5. La solution</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les femmes au processus de développement existant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître le pouvoir des plus démunis et des femmes.</li> <li>• Transformer les relations non égalitaires.</li> </ul>
<b>6. Les stratégies</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets pour femmes.</li> <li>• Volets femmes.</li> <li>• Projets intégrés.</li> <li>• Accroître la productivité des femmes.</li> <li>• Accroître le revenu des femmes.</li> <li>• Accroître la capacité des femmes à effectuer les tâches traditionnellement liées à leur rôle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier/considérer les besoins pratiques déterminés par les femmes et les hommes en vue d'améliorer leur condition.</li> <li>• Traiter en même temps des intérêts stratégiques des femmes.</li> <li>• Faire face aux intérêts stratégiques des personnes appauvries par un développement axé sur les personnes.</li> </ul>

**SECTION 3**  
APPROCHE  
DROITS DES  
FEMMES ET  
ÉGALITÉ DES  
GENRES (DFEG)



### Pourquoi les droits des femmes et l'égalité des genres sont-ils importants?

- ✓ Ils sont **directement** liés au développement durable.
- ✓ Ils sont des **éléments essentiels** à la réalisation des droits humains de toutes et tous.
- ✓ Ils **permettent** aux femmes, aux hommes et les personnes LGBTQI2S+ de jouir des mêmes opportunités, droits et obligations dans toutes les sphères de leur vie quotidienne.
- ✓ Ils **permettent** aux femmes, aux hommes et les personnes LGBTQI2S+ d'avoir un accès égal à l'éducation, d'acquérir une indépendance financière, de partager les responsabilités familiales et d'être libres de toute forme de coercition, intimidation et violence.
- ✓ Ils **permettent** aux femmes, aux hommes et les personnes LGBTQI2S+ d'être en mesure de prendre des décisions qui auront un impact
- ✓ Ils **demandent** aussi que tous les êtres humains – femmes, hommes et les personnes LGBTQI2S+ – puissent exercer leurs droits humains fondamentaux

Contrairement à d'autres approches, l'approche DFEG tend à éviter de marginaliser les femmes dans des « projets femmes » pour plutôt prendre systématiquement en compte dans le cadre de chaque intervention la situation et le rôle des femmes ainsi que les relations de genre, afin de développer les mesures appropriées pour pallier les disparités liées au genre.

**L'intégration transversale du genre** « gender mainstreaming » consiste à mener systématiquement une analyse de genre intersectionnelle afin de dégager le positionnement et les enjeux propres aux femmes, aux hommes et les personnes LGBTQI2S+, d'évaluer les répercussions sur les genres de l'action planifiée (projets, programmes, politiques, législation) et ce quel que soit le secteur (économique, social, culturel ou politique) et le niveau d'intervention (local, régional ou national) envisagés.

**L'institutionnalisation du genre+** contribue à rendre une organisation plus sensible au genre, c'est-à-dire faisant davantage preuve d'un engagement explicite envers le principe des DFEG et poursuivant directement cet objectif. Ceci se répercute sur leur fonctionnement, leurs procédures, leurs méthodes de gestion des ressources humaines, ainsi que sur leurs croyances et leurs valeurs. L'institutionnalisation mène à une prise en compte systématique de la dimension intersectionnelle de genre dans toutes les activités courantes et dans la structure interne d'une organisation, et ce par l'ensemble des membres du personnel, des gestionnaires et des partenaires. Il en résulte une dynamique collective dotée de son existence propre, dépassant le niveau des individus, et qui se reflète à tous égards : politiques, processus décisionnels, allocation des ressources, budgets, activités des projets, relations de travail, etc. doivent tous contribuer à promouvoir les DFEG.

*En 2009, des recherches menées par l'AQOCI et le CQFD, dont l'étude de Rita Soares-Pinto, L'institutionnalisation du genre dans les organismes de coopération internationale au Québec : état des lieux et défis, soulignent qu'une part importante d'organisations n'intègre que très superficiellement les questions de genre dans leurs programmes, entre autres à cause d'un manque de mécanisme de responsabilisation et de reddition de comptes.*

Pour répondre aux besoins des organisations de solidarité internationale, une communauté de pratique (CdP) « Genre en pratique » a été mise sur pied par le CQFD avec la participation de 12 membres fondateurs ainsi qu'avec l'appui du CRDI. La CdP a pour objectif de mobiliser les savoirs et de consolider une dynamique d'apprentissages, d'échanges, d'entraide et d'innovation entre les organisations membres pour renforcer leurs capacités en matière d'intégration des droits des femmes et l'égalité des genres, tant au niveau des projets de coopération qu'au niveau interne de l'organisation.

## APPROCHE DFEG, EFH OU APPROCHE FÉMINISTE : UN DÉBAT SÉMANTIQUE?

Droits des femmes, égalité des genres, égalité entre les femmes et les hommes, égalité entre les sexes ou encore approche féministe? Le choix des termes implique des significations différentes qui seront perçues de façon positive ou négative selon le contexte dans lequel ceux-ci sont employés. Le vocabulaire féministe peut particulièrement être mal compris dans divers contextes et culture. De plus, les différences linguistiques et culturelles viennent ajouter à la complexité. Il importe de mentionner que, dans la plupart des cas, les gens ne perçoivent pas les nuances entre ces différents termes, d'où la nécessité d'aborder le sujet lors d'une formation et d'adopter le terme qui convient au contexte culturel.

- **L'égalité entre les femmes et les hommes (EFH)** est basée sur les notions de l'approche genre et développement, cela va de pair avec le langage adopté par plusieurs membres de l'AQOCI, du gouvernement du Québec, ainsi que plusieurs organisations francophones au Sud. Certains pays ont également adopté des politiques sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Cependant, le concept EFH est de plus en plus critiqué, car on le considère trop binaire et exclusif.
- **L'égalité entre les sexes (ES)** est un terme favorisé par plusieurs bailleurs de fonds et les Nations Unies, notamment dans la politique Égalité des sexes (1999) d'Affaires mondiales Canada<sup>17</sup>. Il n'y a pas de différence fondamentale entre l'ES et l'EFH. Voici la définition de l'ONU : « Par égalité des sexes, on entend l'objectif consistant à ce que les femmes et les hommes et les garçons et les filles bénéficient de l'égalité des droits, des responsabilités et des chances. L'égalité ne signifie pas que femmes et hommes deviendront analogues, mais que leurs droits, leurs responsabilités et leurs chances ne dépendront pas du fait d'être né homme ou femme. L'égalité des sexes n'est pas une question féminine, car elle devrait concerner et intéresser pleinement les hommes aussi bien que les femmes. L'égalité entre hommes et femmes est un droit humain ainsi qu'une condition préalable et un indicateur d'un développement durable, axé sur la population. Pour parvenir à l'égalité des sexes, il faudra prendre en compte les intérêts, les besoins, les priorités et les rôles des hommes et des femmes, tout en étant pleinement conscient de la diversité de différents groupes d'hommes et de femmes<sup>18</sup>. »

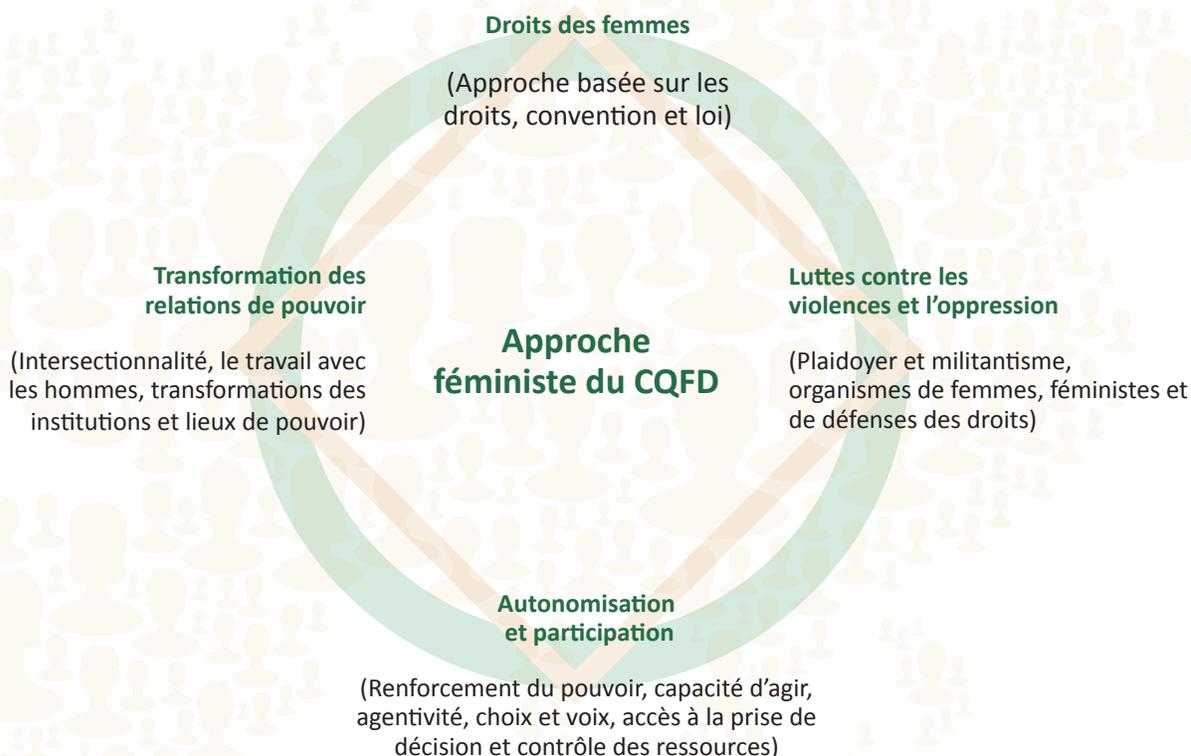
**Le genre** est un terme qui peut se présenter à la fois comme une **approche (genre et développement)** et comme **concept théorique**. Dans l'approche genre et développement, on utilise le terme genre pour décrire les caractéristiques déterminées et construites par la société, et le terme sexe pour décrire celles qui sont déterminées biologiquement (principalement, l'aptitude des hommes à féconder et celle des femmes à mettre au monde des enfants).

**L'égalité des genres** est la notion selon laquelle toutes les personnes ont la capacité d'exercer leurs droits sans discrimination, de contribuer au développement et de bénéficier de ses retombées pour pleinement se réaliser comme personne. L'égalité des genres implique l'inclusion d'une diversité de femmes : autochtones, racisées, immigrantes ou en situation de handicap, ainsi que les personnes de toutes les identités de genre et d'orientations sexuelles. Il n'y a pas un modèle unique pour toutes les sociétés et les cultures, même si la discrimination et la violence envers les femmes est un phénomène universel. L'égalité des genres vise la transformation des rôles et relations de pouvoir pour s'attaquer aux causes structurelles et profondes des inégalités de genre. Elle suppose que toutes et tous ont un accès égal au pouvoir, aux décisions, et aux ressources qui affectent leur vie et la société dans son ensemble.

<sup>17</sup> Affaires mondiales Canada (ex-ACDI) a d'abord formulé une politique d'équité entre les sexes en 1995 pour par la suite énoncer sa politique d'égalité entre les sexes en 1999.

<sup>18</sup> Nations Unies. *Le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité des sexes*, Division de la promotion de la femme, 2008.

**Les droits des femmes (DF)** sont des droits humains. Ces droits civils et politiques ainsi que sociaux, politiques et culturels sont intimement liés, interdépendants et indivisibles. Ils sont enchâssés dans les conventions et pactes internationaux, notamment la Charte internationale des droits humains. L'égalité et la pleine participation des femmes à la vie politique, économique et sociale aux niveaux régional, national et international et l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence fondée sur le sexe sont des objectifs prioritaires de la communauté internationale. À l'AQOCI nous reconnaissons le travail et la lutte continue des organisations et des mouvements féministes qui défendent les droits des femmes dans tous les pays du monde et qui ont permis les avancées que nous connaissons aujourd'hui.



**Le féminisme\*** est à la fois une théorie et une pratique politique, initiée par des femmes qui, après une analyse de leur réalité, prennent conscience des discriminations dont elles sont victimes et s'organisent pour les éliminer et changer la société. Le féminisme est aussi un mouvement social porté par les femmes, les hommes, et les personnes non binaires qui remet en cause et combat les inégalités de genre. Une approche féministe à la solidarité internationale a pour objectif principal la promotion et l'atteinte des droits des femmes et de l'égalité des genres ce qui implique :

- De s'attaquer aux causes profondes des inégalités structurelles et systémiques. Ceci signifie questionner et transformer tous les systèmes d'oppression et relations de pouvoir.
- Que les femmes dans toute leur diversité participent aux décisions qui affectent leur vie et la société dans son ensemble (capacité d'agir/empowerment)
- De reconnaître le rôle du militantisme, des défenseur-e-s des droits des femmes, et des organisations et mouvements des femmes au Canada et à l'international.
- D'intégrer l'approche fondée sur les droits dans cette transformation.

*\*Il est peut-être plus utile de considérer le féminisme au pluriel. Les féminismes permettent de reconnaître une pluralité des théories et de mouvements au sein du féminisme. Les féministes académiques et militantes ne sont pas un groupe homogène; elles proposent des critiques et des analyses de l'oppression qui sont souvent en opposition les unes avec les autres.*

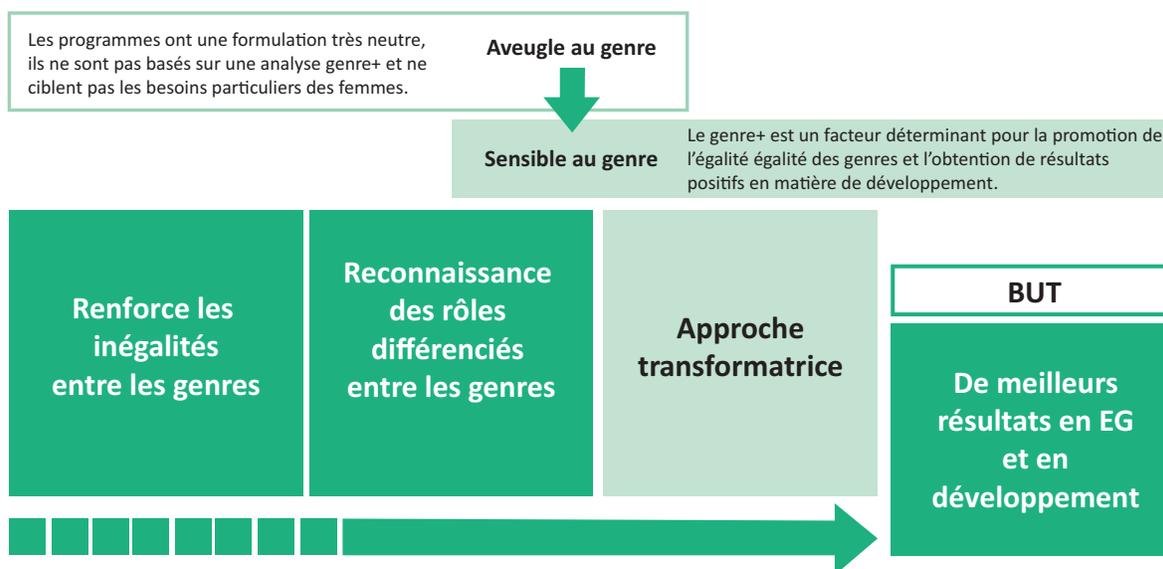
**L'intersectionnalité** est un outil **d'analyse genre+** pour comprendre l'intersection de multiples systèmes d'oppression et de facteurs identitaires. En effet, le patriarcat ne pourrait à lui seul expliquer les oppressions simultanées que subissent beaucoup de femmes. Les systèmes d'oppression se construisent mutuellement tout en restant autonomes. Ces systèmes doivent donc être combattus simultanément et ne doivent pas être hiérarchisés. L'approche intersectionnelle analyse les effets croisés pouvant influencer sur la réalité d'une personne selon l'appartenance ethnoculturelle, la classe sociale, la caste, l'âge, la situation de handicap, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle, etc. L'approche intersectionnelle reconnaît que les différentes oppressions sont vécues simultanément et sont indissociables les unes des autres. Elle suppose également de prendre conscience de ses propres privilèges. Par intersectionnalité, on fait référence à un féminisme inclusif qui tient compte des réalités de toute les femmes et des personnes marginalisées.

La **justice de genre** connaît une popularité grandissante auprès des militantes et des universitaires. Elle est conçue en réponse à l'inefficacité de notions comme « l'égalité des sexes » à corriger les injustices fondées sur le genre dont les femmes continuent de souffrir. Tout comme l'EG, elle lutte contre les violations des droits humains des femmes, découlant des mécanismes de discrimination ancrés dans l'inégalité (Oxfam-Québec). Mais selon le CRDI (2009), elle introduit un élément additionnel essentiel, la reddition de comptes. La justice de genre exige que les femmes soient en mesure de veiller à ce que les détenteurs du pouvoir – que ce soit au foyer, dans la communauté, sur le marché du travail ou au sein de l'État - puissent être tenus imputables.

**L'AQOCI est fièrement féministe. En 2019, elle a adopté un vocabulaire plus inclusif de « droits des femmes et égalité des genres ». L'AQOCI réaffirme ainsi que les luttes pour les droits des femmes demeurent au cœur de son approche pour ainsi reconnaître les grands défis encore à parcourir pour 50 % de la population mondiale.**

### Le continuum des approches féministes<sup>19</sup>

Le tableau sur le continuum des approches féministes présente les distinctions entre différents types de politiques ou programmes sensibles aux questions de genre, d'après Kabeer (1999) et le Interagency Gender Working Group (IGWG, 2013). Ces distinctions ne visent pas à créer des typologies rigides, mais permettent de situer rapidement les approches utilisées dans différents contextes, et d'identifier des points d'entrées possibles.



<sup>19</sup> Ce continuum est adapté de Kabeer (1999) et de celui développé par le Interagency Gender Working Group (IGWG, 2013)

**Aveugle au genre** : Le genre n'est pas considéré pertinent en regard des résultats en matière de développement. Les programmes ont une formulation très neutre, ils ne sont pas basés sur une analyse genre et ne ciblent pas les besoins particuliers des femmes. Ils ignorent les rôles, droits, obligations et responsabilités sociaux et économiques, spécifiques aux femmes et aux hommes, ainsi que les relations de pouvoir entre ces derniers.

**Sensible au genre** : Le genre et les relations de pouvoir basées sur les systèmes d'oppression sont des facteurs déterminants pour la promotion de l'égalité entre les genres et l'obtention de résultats positifs en matière de développement.

**Renforce les inégalités entre les genres** : Les inégalités de genre sont renforcées ne permettant pas la réalisation des résultats souhaités en matière de développement. Utilise des normes, rôles et stéréotypes qui renforcent les inégalités de genre. Par exemple pour un projet de sécurité alimentaire, les hommes sont impliqués dans les formations de technique d'agriculture, tandis que les femmes sont impliquées au niveau des composantes de la nutrition et la préparation des repas.

**Reconnaissance des rôles différenciés des femmes et des hommes** : Travaille en s'accommodant aux normes existantes. Les politiques et programmes répondent aux besoins des hommes et des femmes, compte tenu de leurs rôles et responsabilités, mais ne contestent pas les inégalités de ces rôles, responsabilités et rapports de pouvoir. Par exemple, un programme organise une garderie pour les enfants lors des formations sur les techniques agricoles pour encourager la participation des femmes. Bien qu'il soit essentiel d'être sensible au genre+ lors de la programmation des activités, cela n'est pas suffisant pour modifier de façon substantielle l'équilibre des pouvoirs dans les relations femmes - hommes et pour établir une égalité entre eux.

**Approche transformatrice** : Approche qui stimule l'examen critique des normes de genre. Elle vise la transformation de relations inégales entre les genres par une action s'adressant à la fois aux femmes et aux hommes, dans les communautés et dans les institutions. Le changement transformateur en matière de genre se base sur quatre dimensions : Les droits des femmes, la capacité d'agir des femmes (« agency »), les relations de pouvoirs dans le foyer, le marché, et la communauté, et quatrièmement au niveau structurel : les règles institutionnelles, officielles ou informelles.



**SECTION 4**  
THÉORIES ET  
APPROCHES DFEG  
INTÉGRANT  
LA DIVERSITÉ



Les approches présentées ne sont pas mutuellement exclusives et représentent en quelque sorte des éléments qui sont essentiels et bien intégrés à une approche féministe propre à la coopération internationale. Il est ainsi possible qu'en fonction du contexte, la terminologie soit adaptée pour faciliter l'intégration des connaissances pour le public visé. De plus, la terminologie diffère d'une source d'information à une autre; l'important est de comprendre l'évolution des approches et les éléments d'analyse.

## APPROCHE INTERSECTIONNELLE

L'analyse intersectionnelle a pour objectif de révéler les multiples identités, d'exposer les différents types de discriminations et les désavantages qui découlent de l'ensemble de ces identités<sup>20</sup>.

Elle a pour visée de mettre en lumière la manière dont le racisme, le patriarcat, l'oppression basée sur la classe sociale et d'autres systèmes de discrimination tels que l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap, etc...créent des inégalités qui structurent finalement le statut (relatif) des femmes. Cette approche a la particularité de tenir compte des contextes historiques, sociaux et politiques, et reconnaît également les expériences individuelles uniques qui sont le résultat des différents types d'identités<sup>21</sup>.

*« Dans l'ensemble, la deuxième vague féministe a laissé de côté beaucoup de femmes. Durant toute cette période, les mouvements de femmes minoritaires ont contesté l'hypothèse selon laquelle les femmes blanches de classe moyenne pouvaient prétendre représenter toutes les femmes, alors qu'un grand nombre ne parvenaient pas à s'identifier à cette définition homogène<sup>22</sup> ».*

C'est en 1989 que la juriste Kimberlé W. Crenshaw<sup>23</sup> introduit le terme intersectionnalité pour englober en un seul mot l'expérience simultanée des multiples oppressions rencontrées par les femmes noires. En 1990, la sociologue Patricia H. Collins, une des théoriciennes clés de la pensée féministe noire, développe le concept de « matrice des oppressions » ou de « systèmes d'oppressions entrecroisées » pour illustrer le lien entre les différents systèmes de domination comme le racisme, le sexisme, le « classisme ».

L'approche intersectionnelle se concentre en outre sur l'individualité de la personne opprimée, pour qui les multiples facteurs identitaires la soumettent à une discrimination sociale. Il s'agit avant tout d'un outil d'analyse pour comprendre comment les intersections mettent en place des expériences particulières d'oppression et de privilège. Il est difficile de donner une définition précise de l'intersectionnalité mais on peut citer trois principes importants de ce concept :

- ✓ Les différentes oppressions sont vécues simultanément et ne sont pas dissociables les unes des autres.
- ✓ Les systèmes d'oppression s'alimentent et se construisent mutuellement tout en restant autonomes.
- ✓ Les systèmes doivent donc être combattus simultanément et ne doivent pas être hiérarchisés.

20 Communauté de pratique « genre en pratique » . *L'intersectionnalité*. Fiche technique. 2018.

21 AWID. *L'intersectionnalité : un outil pour la justice de genre et la justice économique*. 2009.

22 Institut canadien de recherches sur les femmes. *Les Cadres d'analyse féministe intersectionnelle : une vision émergente*. 2006.

23 Kimberlé Crenshaw. *Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics*. 1989.

Les critiques de l'approche soulignent le fait que l'emphase sur l'expérience personnelle risque de diminuer la solidarité entre les femmes et les luttes collectives. Cependant, le patriarcat ne saurait à lui seul expliquer les oppressions simultanées que subissent beaucoup de femmes. C'est pourquoi on parle aussi de féminisme inclusif, afin de s'assurer que la réalité de toutes les femmes soit prises en compte.

L'approche intersectionnelle suppose également de prendre conscience de ses propres privilèges. Une personne peut en effet se trouver en position d'oppressure ou d'oppressée (par exemple une femme blanche peut profiter de la force de travail d'une femme noire tout en subissant elle-même les effets du sexisme). On peut être privilégié-e en appartenant à une classe sociale élevée mais subir une oppression due à son genre.

## APPROCHE ANTI-OPPRESSIVE

En lien avec l'intersectionnalité, l'approche anti-oppressive (ou anti-oppression)<sup>24</sup> a été inspirée, entre autres, de théories féministes, structuralistes, antiracistes, etc. Elle vise également à reconnaître la discrimination dans des sociétés empreintes de diversité.

## L'EMPOWERMENT / L'AUTONOMISATION

La notion de l'empowerment a émané des milieux communautaires de lutte pour les droits des femmes aux États-Unis, au début du XX<sup>e</sup> siècle. Cette notion, tel qu'elle a été intégrée dans les méthodes du *community organizing* de Saul Alinsky dès les années 1930 « pose la question de l'accès au pouvoir des groupes minoritaires et s'inscrit plutôt dans une démarche de construction de contre-pouvoirs<sup>25</sup> ». Avec cette signification, elle sera adoptée par le mouvement des droits civiques dans les années 1960, puis fera son chemin dans le monde anglo-saxon, où elle sera utilisée pour signifier le « black power », mais aussi pour signifier la construction du soi, dans des contextes de psychologie, d'éducation ou de gestion.

Marie Hélène Bacqué définit l'empowerment comme indiquant « le processus par lequel un individu ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action, de s'émanciper ». Définie ainsi, cette notion revêt deux dimensions, « celle du pouvoir, qui constitue la racine du mot, et celle du processus d'apprentissage pour y accéder<sup>26</sup> », individuellement et ou collectivement.

Parce que né dans une dynamique de mouvement communautaire pour les droits, l'évolution du concept d'empowerment ne peut donc ignorer le conditionnement par les conflits sociaux et l'action sur ces conflits, particulièrement au sein des mouvements féministes; la capacité d'action y signifiant *le pouvoir d'impacter les rapports sociaux pour l'émancipation des individus et des groupes*.

Ce n'est que vers la fin des années 1990 que le concept d'empowerment / autonomisation s'est répandu dans le monde francophone, y revêtant le sens de modèle-type de démocratie participative.

Dès le début des années 2000, ce concept fera son entrée dans la communauté des Nations, par deux accords successifs de l'ONU : « Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (2000) », puis « Les objectifs de développement durable (ODD) (2015) ». C'est ce dernier accord qui a donné à l'objectif de l'autonomisation un caractère à la fois transversal et structurel.

24 The anti-oppression network. *Anti-oppression*, Canada: <https://theantioppressionnetwork.com/>.

25 Marie-Hélène Bacqué. *Empowerment et politiques urbaines aux États-Unis*. (Empowerment and urban policies in United States). Géographie, économie, Société 8 (2006) 107-124.

26 Ibid., Bacqué, 2006, p. 108.

En effet les ODD à réaliser entre 2015 et 2030 intègrent l'objectif 5 de l'autonomisation qui se résume à « *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* ». Cet objectif est explicitement précisé par deux cibles à caractère général : 1) « Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. » et; 2) « Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent. »

De plus, cet objectif se définit des cibles qui concernent tous les aspects pour mettre fin à la discrimination des femmes. Ces cibles englobent en effet l'élimination de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles ainsi que tous les aspects reliés aux injustices reproductives et sexuelles. Ces cibles mettent également l'accent sur l'autonomisation économique des femmes : 1) en insistant sur la valorisation du travail domestique et en promouvant un « partage des responsabilités dans le ménage et la famille », à l'encontre de la division genrée du travail social et; 2) Sur une base d'égalité, ouvrir aux femmes l'accès aux ressources et au contrôle des ressources par l'accès à la propriété. Enfin, l'objectif 5 cible également l'affirmation du pouvoir politique des femmes par la promotion de leur présence dans les instances de décision, aussi bien au niveau politique qu'au niveau économique.

Néanmoins, l'évolution de la réalité, depuis 2015 révèle que les résistances culturelles sont fortes aux processus d'autonomisation dans le cadre de programmes de développement liant des OCI du Nord et des ONG du Sud. L'accès aux ressources s'avère un objectif en progrès ; mais tous les autres aspects connaissent des progressions lentes et parfois des régressions.

Cela doit nous mettre en alerte contre des évaluations de l'autonomisation des femmes qui se limitent aux résultats en termes de participation à des programmes ou d'augmentation de revenus. L'autonomisation des femmes, telle qu'elle a émané historiquement des mouvements communautaires féministes et tel que la définit aussi l'objectif 5 des ODD de 2015 de l'ONU signifie le pouvoir des femmes d'influencer les rapports sociaux de façon à s'émanciper. L'autonomisation s'inscrit dans une démarche de construction de contre-pouvoir.

## LA CAPACITÉ D'AGIR

Tout comme la notion d'autonomisation (*empowerment*), la notion de capacité d'agir ou agentivité (*agency*) a émergé et évolué aux États-Unis, avant qu'elle ne s'étende au monde francophone vers la fin des années 1990. La notion de capacité d'agir a été popularisée par une conceptualisation théorique faite par la philosophe américaine Judith Butler, pour signifier l'acte de l'individu qui agit par le discours pour subvertir les normes assujettissantes du système binaire hétérosexuel.

Butler se demande comment les normes gouvernant le discours sur le sexe en viennent à habiter le corps, à le façonner, à s'y matérialiser<sup>27</sup>. C'est ainsi qu'elle interroge le discours qui hiérarchise le genre et constate que les individus, de par leurs attitudes et discours, réitèrent eux-mêmes continuellement les normes du genre<sup>28</sup>. Le discours réitéré sur le genre dans le régime hétérosexuel performe en matérialisant dans le réel la masculinité et la féminité des corps, sur un mode normatif. Butler souligne ainsi le rôle de la performance discursive (dans le sens de comportement-répétition par chacun.e, du même message, du même discours) dans la domination des normes hétérosexuels dans les rapports sociaux de genre. Les mots, la parole, le discours qui performe nomme la différence sexuelle et c'est en la nommant qu'il la crée, qu'il l'inculque, qu'il en fait une nature. Chez Butler, il n'y a pas d'identité de genre cachée derrière les expressions du genre; « *cette identité est constituée sur un mode performatif par ces expressions, celles-là mêmes qui sont censées résulter de cette identité*<sup>29</sup> ».

27 Butler, J. (2004) p. 222. *Le pouvoir des mots. Politique du performatif*. Paris : Éditions Amsterdam. [1997].

28 Butler, J. (2009) p. 191. *Ces corps qui comptent, De la matérialité et des limites discursives du « sexe »*. Paris : Éditions Amsterdam. [1993].

29 Butler, J. *Trouble dans le genre* (2005) p. 96. Pour un féminisme de la subversion. Paris : La découverte [1990].

C'est ainsi qu'elle propose dans son livre *Trouble dans le genre*<sup>30</sup> la théorie de la *capacité d'agir par la performativité de genre*, sur la base de son observation d'un cas précis de l'identité sexuelle, celui du drag parodiant ou performant. « *En imitant le genre, le drag révèle implicitement la structure imitatrice du genre lui-même-ainsi que sa contingence*<sup>31</sup> », remarque-t-elle. Autrement dit, le corps-sexe autant que le genre sont des fictions, construites culturellement, sous des effets de discours.

La déconstruction par Butler de la corporéité du sexe est une continuité de l'idée de Monique Wittig qui déconstruit la « *pensée straight* » (la domination hétérosexuelle), en faisant remarquer que la distinction sexe-genre présume qu'il y a d'un côté un sexe inné, naturel, biologique et de l'autre un sexe social, appris<sup>32</sup>. Or l'approche opposant le masculin et le féminin induit une hiérarchisation des sexes; la surestimation du masculin se cachant derrière une prétendue évidence de nature<sup>33</sup>. Cette théorie signifie qu'il n'y a pas d'identité préexistante à l'aune de laquelle jauger un acte ou un attribut du genre. Tout acte du genre n'est ni vrai ni faux, réel ou déformé. Le genre est « *une temporalité sociale constituée*<sup>34</sup> ». C'est de cette façon que Butler développe une perspective du genre, dans l'esprit de la multiplicité des identités sexuelles ; perspective qui inclut la capacité d'agir ou agentivité (*Agency*).

Le concept de la capacité d'agir chez Butler se distingue par le fait de mettre de l'avant les pratiques discursives individuelles (le discours qui performe), comme agissant par la parole pour subvertir les normes assujettissantes, générées par le pouvoir hétérosexuel. Cela veut dire que l'individu peut interpréter subjectivement ces normes et en contourner le sens, leur donner un sens subjectif. Elle signifie par-là que si le pouvoir hétérosexuel produit par son discours des normes auxquels il soumet la société de façon à l'assujettir aux rapports sociaux de genre, qui excluent toute possibilité d'identités de genre autres que binaires (homme / femme), les individus peuvent aussi produire un contre-discours, face à ces normes assujettissantes et se construire des identités sexuelles multiples. Ainsi si le pouvoir produit un discours-savoir qui normalise et « naturalise » des inégalités de rapports de sexe et de genre ; ce rapport de pouvoir porte en lui-même un potentiel de subjectivations et de contre-discours des dominés, face au pouvoir normatif.

L'agentivité (capacité d'agir) est donc une approche compréhensive de la conscience d'agir d'un sujet (*conscious agency*), en dépit de l'assujettissement du sujet aux normes établies. Elle permet de mieux cerner, dans un contexte de domination masculine, les différentes manières dont les femmes hétérosexuelles et les multiples identités de genre LGBTQI2S+ habitent, subvertissent ou contestent les normes de la domination masculine. Dans une relation de pouvoir envisagée en termes de « pratique discursive », le sujet peut se réapproprier les énoncés performatifs qui disent et « font » la relation de pouvoir<sup>35</sup>. En les resignifiant par leur « contre-citation », le sujet peut renverser les rapports de forces et transformer cette relation<sup>36</sup>.

Judith Butler pense que sa théorie ouvre de nouveaux horizons politiques sous le concept de la capacité d'agir<sup>37</sup>, induisant de nouvelles possibilités pour la théorie politique féministe et offrant des possibilités de marges d'action identitaire pour tout sujet, selon son identité de genre et son ancrage culturel<sup>38</sup>.

30 Ibid., Butler. *Trouble dans le genre* (2005).

31 Ibid., Butler, 2005, p. 261 (soulignement en italiques par l'auteure).

32 Monique Wittig, *La pensée straight*. Paris : Balland, (2001), p. 46 [1992].

33 Kate Robin. *Au-delà du sexe : le projet utopique de Monique Wittig*, *Journal des anthropologues*, 2011, p. 71. URL : <http://journals.openedition.org/jda/5279> ; doi : 10.4000/jda.5279.

34 Ibid., Butler, 2005, p. 265.

35 Mackenzie, C. (2012) p. 172. *Agency : un mot, un engagement. Rives méditerranéennes*, (41). 2012. Récupéré de <https://journals.openedition.org/rives/4139>.

36 Sanna, M. E. (2006). *Pratiques de Soi et Performance de Genre: la construction des sujets politiques entre Pouvoir et Autonomie. Une lecture croisée de Michel Foucault et Judith Butler*. Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis. Récupéré de <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00358609/document>.

37 Ibid., Butler, 2005, p. 267.

38 Ibid., Butler, 2005, p. 268.

La capacité d'agir par la performativité discursive s'est popularisée dans les mouvements sociaux et particulièrement les communautés LGBTQI2S+. Cependant, un autre courant questionne ce concept et sa portée en termes de changements de rapports sociaux de genre. Maria Eleonora Sanna<sup>39</sup> questionne ainsi la concentration de Butler sur les effets subversifs des normes hétérosexuelles par l'acte d'agir à travers les contre-discours : une analyse du genre qui l'envisage avant tout dans sa dimension de langage, ne risque-t-elle pas de surestimer les contraintes sociales et culturelles qui pèsent sur cette capacité de résistance? Ce « cadre discursif » ne conduit-il pas à une limitation de l'analyse des formes et des effets réels –historiques- de l'assujettissement et de la domination, aussi bien que des possibilités d'opposition?

Néanmoins, au-delà de la performance par le discours, les mouvements sociaux (féministes, LGBTQI2S+ et autres) s'approprient le concept de la capacité d'agir, à travers des subjectivations des normes de l'assujettissement, donnant à des dynamiques de contre-pouvoir.

## LGBTQI2S+

La Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » (1948). Les droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer et intersexuées (LGBTQI2S+<sup>40</sup>) ne sont pas des droits spéciaux ou additionnels. Toute personne est protégée par les mêmes droits en se fondant sur deux principes qui sont l'égalité et la non-discrimination. Toutefois, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la discrimination systémique et les violences fondées sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle sont présentes dans toutes les régions du monde<sup>41</sup>.

En effet, bien que les luttes des personnes LGBTQI2S+ pour défendre et faire respecter leurs droits aient connu des avancées significatives, de nombreux progrès restent à réaliser. L'absence de protection juridique dans de nombreux pays, combinée au manque d'acceptation sociale, accentue la marginalisation et les menaces envers les personnes LGBTQI2S+, une marginalisation souvent renforcée par d'autres facteurs d'oppression comme la race, l'origine ethnique, la classe sociale, etc.

### **Bonnes pratiques et recommandations au niveau de l'intégration dans les programmes de coopération internationale**

En ce qui concerne le domaine de la coopération et la solidarité internationales, il est important que les organismes de coopération internationale (OCI) adoptent une perspective intersectionnelle et une approche basée sur les droits, afin de protéger et promouvoir les droits des personnes LGBTQI2S+.

#### **• L'institutionnalisation et la culture de la diversité**

L'intégration des droits des personnes LGBTQI2S+ doit tout d'abord débiter au sein des organismes. Les OCI doivent développer une culture organisationnelle de diversité et s'engager à la promouvoir dans leurs programmes et choix de partenariats. Une plus grande intégration dans les structures décisionnelles permettra de rendre plus visibles les perspectives des communautés LGBTQI2S+.

#### **• Adapter les interventions au contexte et aux luttes locales**

Il est primordial de comprendre le contexte local et les différentes influences qui s'y trouvent pour bien adapter les projets aux besoins, aux intérêts et à la protection des personnes LGBTQI2S+. Ce travail d'adaptation et de contextualisation doit être continu et en collaboration avec les partenaires du Sud sans imposition d'un modèle provenant du Nord.

39 Ibid., Sanna, M. E. (2006) p. 175.

40 L'acronyme LGBTQI2S+ est une forme courte de l'acronyme LGBTQI2SAA, qui signifie lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, queer, les gens en questionnement, intersexuels, pansexuels, bispirituels, les androgynes et les asexuels, une désignation plus inclusive. Pour plus de facilité, l'acronyme LGBTQI2S+ est utilisé tout en reconnaissant les limites conceptuelles d'une telle désignation.

41 Cette section est basée sur la fiche technique sur LGBTQI développée par la Communauté de pratique « genre en pratique » en 2018.

- **Principe « Ne pas nuire »**

Il faut être conscient de l'impact des programmes sur les personnes LGBTQI2S+. Il est nécessaire pour les OCI de développer des stratégies qui amènent les programmes à inclure et à répondre aux intérêts et aux besoins des personnes LGBTQI2S+, sans augmenter leur vulnérabilité.

- **Formation du personnel et des parties prenantes**

La formation des personnes impliquées (personnel, partenaires, coopérant-e-s...) est primordiale. Elles doivent être conscientisées sur les droits des personnes LGBTQI2S+, leurs responsabilités et l'impact des interventions menées. D'autre part, l'utilisation d'outils d'éducation sur les enjeux et les droits des personnes LGBTQI2S+ est un autre moyen efficace qui permet de créer un dialogue plus ouvert entre toutes les parties prenantes.

- **Identifier des portes d'entrées : l'éducation aux droits humains**

Equitas intègre la lutte à l'homophobie et le respect des droits des personnes LGBTQI2S+ dans ses projets d'éducation aux droits humains. Leur projet en Haïti avec leur partenaire Kouraj, a permis de renforcer les capacités des organismes de défenses des droits humains, des instances étatiques et de la société civile à promouvoir le respect des droits humains, et par conséquent, ceux des personnes LGBTQI2S+. Equitas entreprend plusieurs stratégies afin d'être sensible à la vulnérabilité des défenseuses des droits LGBTQI2S+ et d'assurer leur sécurité, par exemple, lorsqu'ils produisent des trousseaux de formation, elles sont génériques, les symboles LGBTQI2S+ ne sont pas identifiés et aucune référence n'est faite aux partenaires.

- **Identifier des portes d'entrées : la santé et la lutte contre le VIH-SIDA**

Le projet Phénix de l'organisme REVS+ au Burkina Faso a pour objectif la lutte contre le VIH-SIDA. L'organisme a noté qu'au pays, il est plus acceptable d'être une personne vivant avec le SIDA que d'être une personne s'identifiant comme homosexuelle. Le REVS+ a identifié la santé comme porte d'entrée du projet. Le travail sur les droits et l'appui des communautés LGBTQI2S+ a été par la suite intégré progressivement.

- **Plaidoyer pour la décriminalisation**

Finalement, les OCI ont le rôle de participer au plaidoyer pour la reconnaissance des droits des personnes LGBTQI2S+. De même, ils doivent condamner toute forme de discrimination à leur égard dans les différents pays où ils interviennent.

## MASCULINITÉS

Les hommes ont longtemps été absents des études et peu ciblés dans les interventions en matière d'DFEG. Pourtant, de plus en plus de recherches montrent que lorsqu'ils sont inclus dans les interventions, ils peuvent contribuer à la transformation des rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes<sup>42</sup>.

Les rapports de genre nous renvoient à la construction sociale de l'identité féminine et masculine. La masculinité « dominante » caractérise les hommes et les rôles qu'ils doivent occuper dans une société. L'adoption de certains comportements liés à la masculinité dominante nuit aux conditions de vie et au bien-être des femmes, mais aussi des hommes. Par exemple, la violence et la domination envers les femmes, la faible présence des hommes dans l'éducation des enfants, la perception d'invulnérabilité fait aux maladies, la promiscuité sexuelle et ses liens à la transmission du VIH/SIDA.

<sup>42</sup> Cette section est basée sur la fiche technique sur les masculinités développée par la Communauté de pratique « genre en pratique » en 2017.

Il ne s'agit pas ici de concevoir l'homme strictement comme le responsable ou le coupable des inégalités et des violences à l'égard des femmes (le stéréotype de l'homme soldat, du mari abusif, etc.). Cette perspective implique à l'inverse de considérer le rôle positif que les hommes peuvent jouer comme alliés dans la lutte pour l'égalité entre les genres. Que ce soit dans le cadre de groupes solidaires (ex. l'organisation Men Can Stop Rape, White Ribbon Campaign), d'organismes spécialisés (Promundo, Men Engage) à titre de spécialistes DFEG, de parlementaires féministes ou de simples citoyens solidaires des femmes qui les entourent, les raisons de l'engagement des hommes pour l'égalité des genres et l'exploration des « masculinités » sont multiples :

- ✓ Parce que les hommes ont la responsabilité morale de promouvoir l'égalité des genres étant donné le pouvoir et les privilèges qui leur sont souvent (ou systématiquement) conférés.
- ✓ Parce que les inégalités entre les genres sont étroitement liées à une version stéréotypée, homogène et souvent négative des identités masculines (la masculinité dominante) et qui est reproduite et renforcée par la société et les médias. Une réflexion sur l'identité peut amener à changer les rôles que les hommes et les femmes jouent en société.
- ✓ Parce que la participation des hommes accroît la pertinence des initiatives DFEG, notamment en enrichissant l'analyse de genre+. Il est impossible de transformer les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes sans travailler également avec les hommes.
- ✓ Parce que l'égalité des genres bénéficie aussi aux hommes : les hommes dans des relations égalitaires de couple sont plus heureux et en meilleure santé. L'égalité des genres profite à tous les membres du ménage: femmes, enfants et hommes eux-mêmes. Par exemple, les hommes qui déclarent être plus impliqués dans la vie de leurs enfants vivent plus longtemps, ont moins de problèmes de santé mentale et déclarent être plus heureux que les hommes qui ne sont pas connectés<sup>43</sup>.

Travailler sur la masculinité, c'est-à-dire avec les hommes et sur leur processus de construction identitaire, n'implique pas de cesser le travail spécifique auprès des femmes ni de soustraire aux femmes des ressources qui sont nécessaires à leurs luttes. Travailler sur la masculinité implique de concevoir que les hommes peuvent être des alliés stratégiques dans le travail de transformation des rapports femmes-hommes.

43 Levitov R, van der Gaag N, Greene M, Kaufman M, and Barker GA. *State of the World's Fathers: A MenCare Advocacy Publication*. Washington, DC: Promundo, Rutgers, Save the Children, Sonke Gender Justice, and the MenEngage Alliance. 2015

## APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS HUMAINS

L'approche basée sur les droits humains prodigue la compréhension et la reconnaissance des droits des femmes en tant que droits humains. Pour être sensible au genre, elle considère comment les questions liées aux droits humains affectent différemment les femmes, les hommes et les personnes LGBTQI2S+ et comment les relations de pouvoir et les discriminations sexistes compromettent la jouissance effective des droits par tous et toutes et tous.

### Les droits des femmes sont des droits humains

Des militantes féministes issues de la société civile se sont mobilisées lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne en 1993, leur cri de ralliement était « Les droits des femmes sont des droits de l'Homme ». Elles ont formé des tribunaux qui se sont penchés sur les violations des droits des femmes et plus particulièrement sur les violences contre les femmes, qui, jusqu'alors, n'étaient pas considérées comme telles car elles étaient censées relever du domaine privé. Parler des violences était considéré comme tabou ou elles étaient simplement acceptées comme faisant inévitablement partie de la vie des femmes. La Conférence a abouti à l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Vienne, où il est spécifié que « les droits fondamentaux des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels » (par. 18)<sup>44</sup>.

L'approche basée sur les droits humains repose sur les normes internationales des droits humains, telles que la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948. La Déclaration énonce pour la première fois dans l'histoire de l'humanité les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, inaliénables et fondamentaux, reconnus à tous les êtres humains, quels que soient leur nationalité, lieu de résidence, sexe, origine ethnique ou nationale, couleur, religion, langue ou toute autre condition.

## LES DROITS HUMAINS :

- sont universels, acquis à la naissance par tous les êtres humains ;
- ont pour finalité de protéger la dignité intrinsèque de tout être humain et de garantir l'égalité entre tous ;
- sont inaliénables (on ne peut ni y déroger, ni les supprimer) ;
- sont interdépendants et étroitement corrélés (chaque droit est en effet intimement lié à d'autres droits et son exercice est généralement étroitement tributaire de celui des autres droits) ;
- s'articulent en un ensemble de prérogatives dont peuvent se prévaloir les individus (et les groupes) et d'où découlent (en particulier pour les États) une série d'obligations (obligations de faire ou de ne pas faire) ;
- bénéficient de la garantie internationale et de la protection des lois.

OMS. Droits de l'homme, santé et stratégies de réduction de la pauvreté. *Série de publications Santé et droits de l'homme*, no.5, 2009.

44 OHCHR *Les droits des femmes sont des droits de l'homme*. 2014.

Jusqu'à la fin des années 90, la plupart des agences des Nations Unies suivaient une approche fondée sur les « besoins essentiels ». L'adoption d'une approche basée sur les droits humains signifie une différence importante : le non-respect d'un droit conduit à une violation, où il est légal et légitime d'exercer un recours et de demander réparation.

En matière de droits humains, le droit international encadre les obligations des États. Il oblige les États à respecter, protéger et promouvoir l'exercice des droits humains. Respecter les droits humains implique que les États assurent le plein exercice de ces droits par les citoyens et citoyennes, et s'abstiennent d'adopter ou mettre en œuvre des mesures pouvant les limiter. Deuxièmement, les États doivent garantir les droits de tous les individus et groupes d'individus et les protéger de toute violation par des tiers. Finalement, les États doivent prendre des mesures concrètes pour mettre en place des lois, des politiques, des institutions et des procédures (y compris pour mobiliser des ressources) afin de permettre à chacun et chacune d'exercer ses droits.

L'approche basée sur les droits humains a pour but de conférer aux individus (détentrices et détenteurs de droits) les moyens de réaliser leurs droits d'une part, et de renforcer les États (débitrices et détenteurs d'obligations) pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations et devoirs en matière de droits. Les détenteurs et détentrices de droits doivent exprimer leurs demandes politiques en matière de droits humains aux gouvernements.

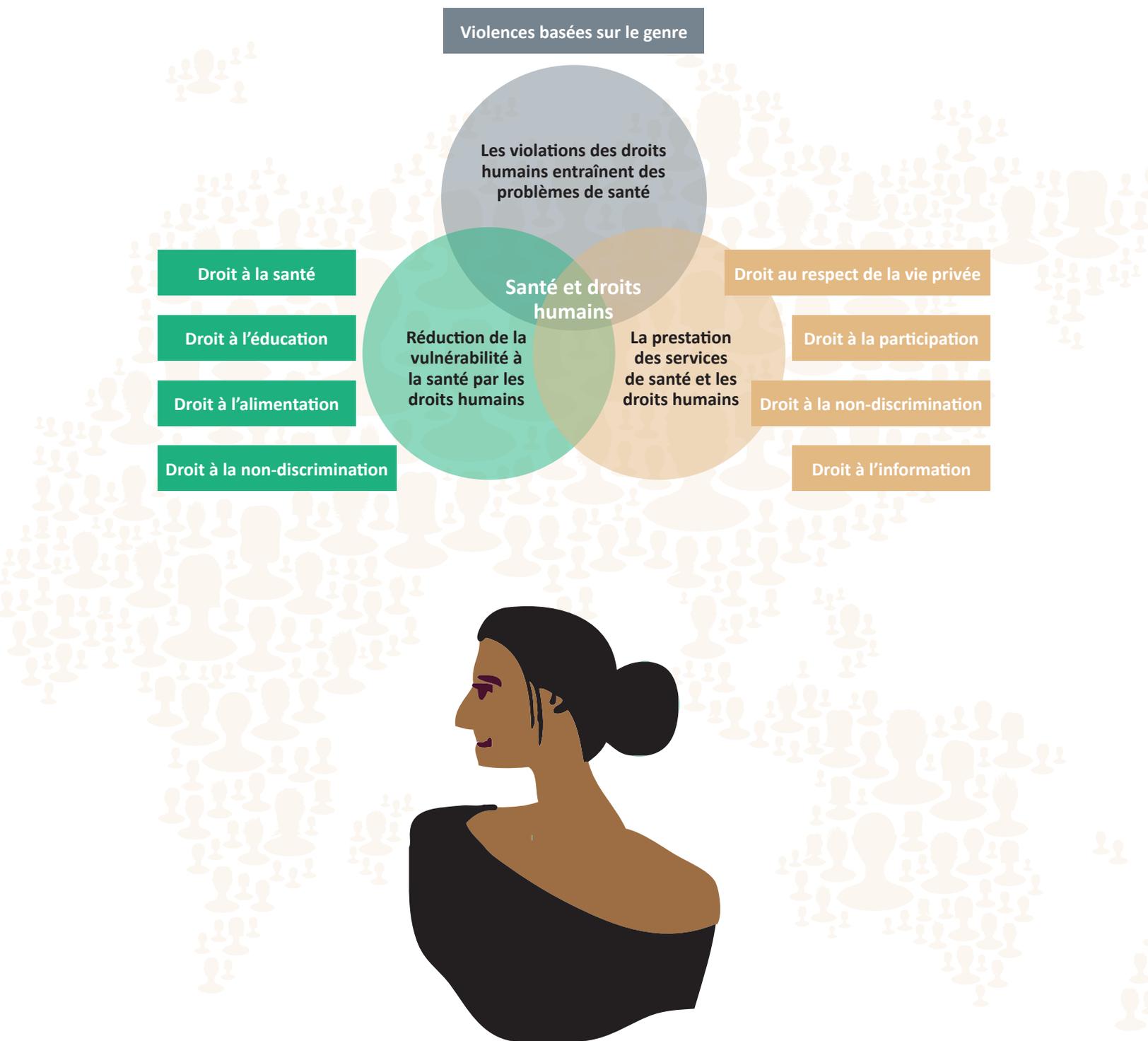
En coopération internationale, cette approche permet de politiser davantage les programmes DFEG. Les méthodes d'intervention sont centrées sur la promotion, la protection et la réalisation des droits de la personne. Donc les OCI travaillant/appliquant cette approche peuvent :

- ✓ Éduquer les populations ou les gouvernements sur les droits humains.
- ✓ Outiller les populations pour lutter contre les inégalités et la discrimination.
- ✓ Faire un plaidoyer contre les violations des droits humains.
- ✓ Former les défenseuses et défenseurs des droits humains (femmes, hommes et jeunes) qui contribuent à l'avancée de l'égalité des genres.
- ✓ Protéger et accompagner les défenseuses des droits humains, et reconnaître la vulnérabilité spécifique des femmes défenseuses.
- ✓ Collaborer avec les décisionnaires pour revoir les normes, pratiques, politiques et lois discriminatoires par rapport au genre.

La présente approche peut sembler difficile à mettre en application surtout lorsque l'organisme ne travaille pas directement sur les droits humains avec les gouvernements, au niveau du plaidoyer comme Amnesty internationale, sur l'éducation comme Equitas, ou encore en accompagnement des défenseur-e-s des droits comme le Comité pour les droits humains en Amérique latine.

Il s'agit toutefois d'une approche transversale qui peut s'intégrer à plusieurs programmes étant donné que les obligations juridiques concernent les différents services ou instances du secteur public mais aussi du secteur privé. Elle est ainsi applicable à titre d'exemple au domaine de la santé, où l'OMS a clairement montré le lien entre santé et droits humains comme l'illustre le graphique ci-dessous. Car les obligations en matière de droits sont portées également par les différents services ou instances du gouvernement et du secteur privé, tels les hôpitaux et cliniques de santé. Le graphique développé par l'OMS à la page suivante démontre plus clairement le lien entre la santé et les droits humains.

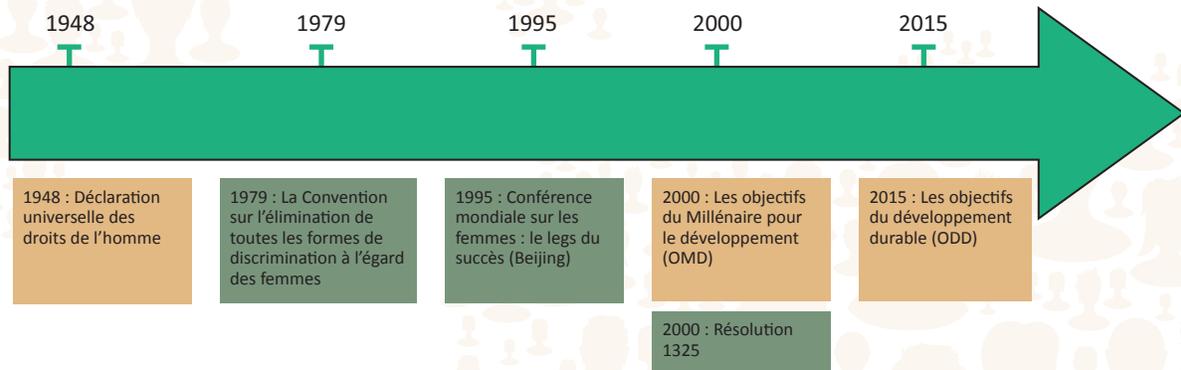
## L'intersection entre la santé et les droits humains<sup>45</sup>



45 Organisation mondiale de la santé. 25 questions réponses sur la santé et les droits humains. 2002.

**SECTION 5**  
HISTORIQUE DES  
ENGAGEMENTS  
INTERNATIONAUX





## ACCORDS INTERNATIONAUX

### Commission de la condition de la femme (1946)

Organe de prise de décisions politiques au niveau mondial, la Commission de la condition de la femme est une commission fonctionnelle du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), consacrée exclusivement à la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes. Chaque année, des représentant-e-s des États membres se réunissent au siège des Nations Unies à New York pour évaluer les progrès accomplis en matière d'égalité des genres, identifier les défis, établir des normes mondiales et élaborer des politiques concrètes pour promouvoir l'égalité des genres et la promotion des femmes à travers le monde.

### Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), le Pacte international relatifs aux droits civils et politiques (1966) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)

La Déclaration universelle engage tous les États membres à promouvoir le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour toutes et tous sans distinction de race, sexe, langue ou religion. Les pactes engagent les pays signataires à garantir un accès égal, aux femmes et aux hommes, à leurs droits civils et politiques ainsi qu'à ne pas faire de distinction entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'accès à leurs droits économiques, sociaux et culturels.

#### Pacte international relatif aux droits civils et politiques

- Article 3 : « Les États parties au présent Pacte s'engagent à assurer le droit égal des hommes et des femmes de jouir de tous les droits civils et politiques énoncés dans le présent Pacte ».

#### Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

- Article 3 : « Les États parties au présent Pacte s'engagent à assurer le droit égal qu'ont l'homme et la femme au bénéfice de tous les droits économiques, sociaux et culturels qui sont énumérés dans le présent Pacte ».

### La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) (1979)

L'adoption de la CEDEF a établi de nouveaux jalons pour mener l'action internationale en faveur des droits des femmes et responsabiliser les pays signataires et leurs gouvernements. Cette convention est reconnue comme une déclaration internationale des droits des femmes, car elle définit la discrimination à l'égard des femmes et établit des normes internationales en matière de droits fondamentaux des femmes. Les gouvernements signataires sont contraints d'adopter des mesures législatives et politiques pour respecter ces normes. Le plan d'action pour l'égalité est spécifié dans les quatorze articles intitulés comme suit : garantie des droits fondamentaux et des libertés

fondamentales; mesures spéciales; sexe, stéréotypes et préjugés; prostitution; vie politique et publique; représentation; nationalité; éducation; emploi; santé; avantages économiques et sociaux; femmes rurales et droit.

Le comité de la CEDEF est composé de 23 expertes et experts indépendant-e-s. Ce comité examine les progrès réalisés dans la mise en œuvre des obligations découlant de la Convention. La Convention, dénommée « déclaration des droits de la femme », a été ratifiée par 189 pays, et oblige ces derniers à présenter tous les quatre ans, les mesures prises pour éliminer les obstacles rencontrés dans l'application de la Convention.

Le protocole facultatif complète de manière essentielle la Convention. Il prévoit en effet deux mécanismes de contrôle, à savoir une procédure de communication individuelle et une procédure d'enquête. La procédure de communication permet aux femmes de déposer, individuellement ou collectivement, des plaintes auprès du comité de la CEDEF, après l'épuisement de tous les recours nationaux. La procédure d'enquête permet au comité de mener des enquêtes et des investigations sur des violations graves ou généralisées de la Convention.

### **Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes (1994)**

Cette déclaration propose une définition internationale en matière de violences faites aux femmes (VFF), situant les principaux champs dans lesquels elle s'exerce (famille, collectivité, État), incitant les gouvernements à lutter contre toutes les formes de violence, y compris les violences causées par des pratiques coutumières, tout en proposant des mesures prioritaires pour y parvenir.

### **Résolution 1325 (2000)**

Cette résolution répond à la nécessité de prendre en considération les besoins particuliers des femmes et des filles en situation de conflits et à protéger leurs droits humains : notamment par des mesures spéciales visant à prévenir la violence basée sur le genre (VBG), l'abolition de l'impunité en cas de génocide, de crimes contre l'humanité et crimes de guerre, y compris toute forme de violences sexuelles. Pour la première fois, les violences faites aux femmes sont considérées comme un crime de guerre. Jusqu'à lors, elles étaient vues comme étant un dommage collatéral des conflits. La résolution réclame également la représentation des femmes dans tout processus décisionnel pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits.

Elle s'articule autour des piliers suivants :

- ✓ **Participation** accrue des femmes à tous les niveaux de prise de décision tant aux paliers local, régional et international que dans les mécanismes de prévention et de résolution des conflits et de maintien de la paix.
- ✓ **Protection** des femmes et des jeunes filles contre les violences sexuelles et les violences liées au genre dans les situations de conflits et d'urgence humanitaire.
- ✓ **Prévention** des violences faites aux femmes en renforçant les droits des femmes dans les systèmes juridiques nationaux, en poursuivant les personnes coupables de violation du droit international et en appuyant les initiatives locales des femmes dans le processus de résolution des conflits.

### **Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (2000)**

Les OMD ont fourni une feuille de route pour la communauté internationale basée sur huit objectifs spécifiques. Un objectif parmi les huit cible la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, mais il présente une interprétation étroite des enjeux, se concentrant principalement sur l'élimination des disparités entre les genres dans l'éducation primaire.

## Les objectifs de développement durable (ODD) (2015)

Pour les années 2015 à 2030, les pays signataires ont adopté un nouveau programme de développement durable axé sur 17 objectifs (169 cibles, 244 indicateurs). Les objectifs de développement durable sont un appel à l'action de tous les pays – pauvres, riches et à revenu intermédiaire – afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Une approche transversale des DFEG est intégrée à l'ensemble de ces objectifs, bien que l'objectif 5 aborde spécifiquement les DFEG, soit : « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Les cibles associées sont les suivantes :

- 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
- 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
- 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.
- 5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.
- 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.
- 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi.
  - 5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriétés, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.
  - 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes.
  - 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.



## CONFÉRENCES INTERNATIONALES

En un quart de siècle, les quatre conférences mondiales sur les femmes organisées par les Nations Unies ont été le moyen de mettre la question de l'égalité des genres au cœur de l'agenda mondial. Elles ont permis de mobiliser la communauté internationale autour d'un ensemble d'objectifs communs, assortis d'un plan d'action effectif pour la promotion générale des femmes, dans toutes les sphères de la vie publique et privée.

### **1<sup>re</sup> Conférence mondiale sur les femmes (Mexico) : un dialogue mondial est engagé (1975)**

La première conférence mondiale sur le statut des femmes eut lieu à Mexico en 1975 ; celle-ci ouvrit une nouvelle phase dans les efforts mondiaux relativement à la promotion des femmes, amorçant un dialogue de portée internationale sur l'égalité des genres. Un processus venait d'être déclenché— un processus d'apprentissage — qui impliquerait des délibérations, des négociations, la mise en place d'objectifs, l'identification des obstacles et l'évaluation des progrès accomplis.

La conférence adopta un Programme mondial d'action, document qui proposait des directives aux gouvernements et à la communauté internationale. Le Programme d'action établissait les résultats minimums devant être atteints avant 1980 et qui permettraient de garantir un accès égal aux femmes dans des domaines tels que l'éducation, les occasions d'emploi, la participation à la vie politique, les services de santé, le logement, la nutrition et la planification familiale. La conférence demanda aux gouvernements d'établir des stratégies nationales, d'identifier des objectifs et des priorités pour orienter leurs efforts de promotion d'une participation égale des femmes.

### **2<sup>e</sup> Conférence mondiale sur les femmes (Copenhague) : le processus d'évaluation (1980)**

Lors de la réunion à Copenhague en 1980, qui visait à revoir et examiner le Programme mondial d'action, les représentant-e-s de 145 États membres qui identifiaient divers facteurs responsables de la divergence entre les droits légaux et la capacité des femmes à les exercer. Le Programme d'action de Copenhague appela à la mise en place de mesures nationales plus importantes pour garantir aux femmes l'accès à la propriété et le contrôle foncier de même qu'une amélioration des droits des femmes en matière de succession, de garde parentale et de nationalité.

### **3<sup>e</sup> Conférence mondiale sur les femmes (Nairobi) : « La naissance du féminisme mondial » (1985)**

La Conférence a permis la « naissance du féminisme mondial ». Les mouvements féministes, divisés à la Conférence de Mexico en raison des réalités politiques et économiques mondiales de l'époque, sont alors devenus une force internationale unifiée sous la bannière de l'égalité, du développement et de la paix. On comptait 1 900 personnes déléguées provenant de 157 États membres, alors que le forum parallèle d'ONG a rassemblé environ 12 000 participant-e-s.

L'évaluation de la décennie des femmes révèle que seule une petite minorité de femmes a tiré parti des améliorations du statut des femmes et des efforts pour réduire la discrimination à leur égard. De plus la reconnaissance que l'égalité des genres est loin d'être un problème isolé, et touche à tous les domaines de l'activité humaine. De ce fait, la participation active et à long terme des femmes pour résoudre les problèmes de la société, et pas seulement les problèmes de femmes, était essentielle pour pouvoir atteindre les buts et objectifs de la Décennie de la femme.

#### 4<sup>e</sup> Conférence mondiale sur les femmes : le legs du succès (Beijing) (1995)

La transformation fondamentale qui eut lieu à Beijing fut la reconnaissance du besoin de déplacer l'attention focalisée sur les femmes vers un concept plus large, celui de genre, pour montrer ainsi que la structure de la société, dans son ensemble, de même que les relations entre les hommes et les femmes qui la composent devaient être réévaluées. Ce n'est que par une restructuration profonde de la société et de ses institutions que les femmes pourront acquérir suffisamment de pouvoir pour occuper la place qui leur revient, en tant qu'égaux des hommes, dans tous les aspects de la vie. Par ce changement, on a réaffirmé énergiquement que les droits des femmes font partie intégrante des droits de l'homme et que l'égalité des genres est une question universelle dont la prise en compte bénéficie à tous et toutes.

La Déclaration de Beijing va au-delà de la CEDEF et intègre des priorités telle la violence faite aux femmes, les conflits armés, l'effet des médias, les femmes et l'environnement et notamment les rôles particuliers et les besoins des petites filles. Le Programme d'action établit des objectifs en fonction d'un échéancier afin d'améliorer l'autonomisation sociale, économique et politique des femmes, leur santé et leur accès à l'éducation et doit promouvoir leurs droits reproductifs. Le but de ce plan d'action est d'éliminer toutes formes de discrimination envers les femmes, en public comme en privé. De plus, les institutions doivent, à tous les niveaux, être réorientées pour accélérer la mise en application du Programme d'action.

#### Beijing +5 (New York), Beijing +10 (New York), Beijing +15 (2010)

Au niveau national, les États s'engagent à suivre les progrès réalisés ainsi que les défis de mise en œuvre de la déclaration de Beijing et du programme d'Action (1995). Il y a des commissions régionales pour faciliter le suivi. À sa 53<sup>e</sup> session en 2009, la Commission de la condition de la femme a décidé d'examiner la mise en œuvre de la déclaration de Beijing et le programme d'Action (1995) et des textes issus de la 23<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000), à sa 54<sup>e</sup> session en 2010, mettant l'accent sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques, en vue de tenir compte de nouveaux défis, de surmonter les obstacles restants, y compris ceux associés aux objectifs du Millénaire pour le développement.



#### 12 domaines critiques de Beijing

1. Les femmes et la pauvreté
2. L'éducation et la formation des femmes
3. Les femmes et santé
4. La violence à l'égard des femmes
5. Les femmes et les conflits armés
6. Les femmes et l'économie
7. Les femmes et la prise de décision
8. Les mécanismes institutionnels
9. Les droits fondamentaux des femmes
10. Les femmes et les médias
11. Les femmes et l'environnement
12. La petite fille

**SECTION 6**  
NOTIONS  
DE BASE :  
GLOSSAIRE



Vous trouverez ci-dessous les définitions des termes utilisés dans l'analyse genre+. Le glossaire représente les notions de base liées au pouvoir et l'égalité qui sont nécessaires à la transformation des rapports sociaux fondés sur le patriarcat. Ce glossaire vous permettra de vous familiariser avec les concepts de base de l'analyse genre+ que vous devez maîtriser afin d'appliquer l'approche féministe dans vos projets et au sein de vos organismes.

## ACCÈS ET CONTRÔLE DES RESSOURCES ET DES BÉNÉFICES

### Les ressources peuvent inclure :

Les **ressources économiques ou productives** : telles la terre, l'équipement, les outils, la main-d'œuvre, l'argent, le crédit, etc.

Les **ressources politiques** : telles l'organisation représentative, le leadership, l'éducation, l'information, la confiance en soi, l'expérience, la crédibilité.

La **ressource temps** : incluant la disponibilité pour la formation, les rencontres, etc.

Les **bénéfices peuvent inclure** : les besoins essentiels comblés (nourriture, logement, vêtements), l'accès à un revenu, la possession de biens, l'éducation et la formation, le pouvoir politique, le prestige, le statut et les possibilités de poursuivre de nouveaux intérêts.

Il est également possible de réfléchir à l'accès et à l'influence sur la prise de décision et aux instances.

L'état de subordination des femmes peut limiter leur accès aux ressources et bénéfices. Dans certains cas, les femmes peuvent avoir **ACCÈS** aux ressources (l'occasion de s'en servir) mais n'exercent sur ces ressources et avantages aucun **CONTRÔLE** (aptitude à les vendre, à en définir l'utilisation, ou à imposer ce choix aux autres). Par exemple, les femmes peuvent avoir accès à la terre pour la cultiver, mais ne possèdent pas les titres de propriété et ne peuvent décider comment s'en servir. Les femmes peuvent avoir accès au revenu grâce à leur production alimentaire ou artisanale, mais n'exercent aucun contrôle sur la manière dont il est dépensé.

## BESOINS PRATIQUES

Les besoins pratiques sont liés aux conditions de vie. Ils portent sur les nécessités immédiates (tel l'eau, logement, alimentation, revenu et soins de santé) qui s'inscrivent dans un contexte donné. Les projets visant les besoins pratiques comprennent en général des mesures visant à corriger des problèmes reliés à de mauvaises conditions de vie<sup>39</sup>.

Ces besoins ont tendance à être immédiats, à court terme et facilement identifiable par les femmes. Ils peuvent être satisfaits à travers l'apport d'équipements, de pompes manuelles, de cliniques, la formation technique, un programme de crédit, etc.

## CONDITION

La condition des femmes renvoie à leur état matériel, leur champ d'expérience immédiat. Si vous demandez à une femme de décrire sa vie, elle décrira probablement sa condition : type de travail qu'elle accomplit, ses besoins et ceux de ses enfants (eau potable, alimentation, éducation, etc.).

## DÉVELOPPEMENT

Le concept de développement a évolué dans le temps. Il a d'abord désigné la croissance économique, et s'allie aujourd'hui au concept du développement durable qui se définit comme « un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à subvenir à leurs besoins<sup>46</sup>. » La définition féministe du développement, proposée par DAWN<sup>47</sup> est la suivante :

« Le développement doit être un processus économique, social et culturel par lequel les besoins humains sont satisfaits par le biais d'un accès plus large au pouvoir économique et politique, ce processus doit permettre une société où les êtres humains sont libres de toute domination ; le développement de ces sociétés ne peut se faire dans des conditions d'inégalité relative croissante entre femmes et hommes, ni sans une plus grande équité et une plus grande participation pour les femmes<sup>48</sup>. »

46 Marcia Nozick, 1995, citée dans Caroline Côté, 2003.

47 DAWN : Development Alternatives with Women for a New Era.

48 Définition proposée par DAWN (Development Alternatives for Women with a New Era).

La notion de « développement international », donc que le Nord soit en mission pour développer le Sud, les pays soi-disant « sous-développés » ou en « voie de développement » est fortement critiqué. De plus en plus les termes coopération ou solidarité internationale sont privilégiés.

La définition de la coopération internationale sous-entend le respect des organismes de la société civile locale et de la souveraineté des pays concernant la définition des priorités et le pilotage de stratégies nationales de développement. Elle préconise une réflexion sur le pouvoir et le privilège afin de favoriser des relations non hiérarchiques entre partenaires, basées sur des valeurs mutuelles. Une reconnaissance et une solidarité avec les mouvements sociaux et les organisations locales et leurs luttes sont au cœur d'une approche de coopération et de solidarité.

### DIVISION DU TRAVAIL

Dans toute société, il existe une division du travail entre les hommes et les femmes, qui est propre à chaque culture et à chaque époque. Elle peut varier d'une collectivité à l'autre. Elle est flexible et s'adapte aux conditions prévalant dans le ménage (par exemple l'éducation, la maladie ou l'absence d'un membre important de la famille). Puisque toute intervention sociale aura des effets différents sur les femmes et sur les hommes, cette division du travail doit être prise en compte lors de l'élaboration de projet de développement.

Dans l'analyse fondée sur le genre+, on distingue trois grandes catégories de travail :

**Le travail lié à la PRODUCTION** inclut l'ensemble des activités liées à la production de biens et de service voués à la consommation et au commerce (agriculture, pêche, etc.). Il représente un emploi rémunéré qui génère un revenu.

**Le travail lié à la REPRODUCTION** inclut l'ensemble des activités liées au bien-être familial dont l'entretien ménager, les tâches domestiques, le soin et l'éducation des enfants, les courses, la collecte de l'eau et du combustible, le soin des malades et des personnes à mobilité réduite, etc.

**Le travail lié à la COLLECTIVITÉ** inclut l'ensemble des tâches liées à l'organisation collective des activités et services sociaux : cérémonies et fêtes, toutes activités pour améliorer le maintien et l'établissement de liens au sein d'une communauté, activités politiques locales, participation aux groupes sociaux, etc.

Il faut également réaliser que toute intervention dans un domaine aura des effets sur les autres domaines. Par exemple, la charge de travail des femmes peut les empêcher de participer ou de bénéficier autant que les hommes aux projets de développement ou leur causer une surcharge dans d'autres domaines. Par exemple, certains programmes d'autonomisation économique des femmes ont constaté que lorsque les mères s'impliquent dans des activités génératrices de revenus, leurs filles quittent l'école pour assumer les tâches ménagères au foyer. Il importe donc d'inclure la division du travail dans l'analyse genre+ afin d'informer la planification des activités du programme. Le programme pourrait également cibler des interventions visant un meilleur partage du travail non rémunéré entre les hommes et les femmes.

### DROITS DES FEMMES (DF)

Les droits fondamentaux des femmes et des filles sont des droits humains. Ces droits civils et politiques, ainsi que sociaux, économiques et culturels, sont intimement liés, interdépendants et indivisibles. L'égalité et la pleine participation des femmes à la vie politique, économique et sociale, aux niveaux national, régional et international, et l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence basées sur le sexe sont des objectifs prioritaires de la communauté internationale. À l'AQOCI nous reconnaissons le travail engagé et la lutte continue des organisations et des mouvements féministes qui défendent les droits des femmes dans tous les pays du monde qui ont permis les avancées d'aujourd'hui.

### ÉGALITÉ

On entend, par égalité entre les genres, que les femmes, les hommes et toutes personnes, aient des conditions égales pour réaliser leurs pleins droits et leur potentiel et pour contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle du pays, tout en profitant également de ces changements<sup>49</sup>.

49 Condition féminine Canada. *À l'aube du XXI siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*. 1995

L'égalité n'implique pas que les femmes et les hommes deviennent identiques, mais qu'ils aient les mêmes capacités et possibilités d'agir, de choisir et de participer à la prise de décision. L'importance accordée à l'égalité et au renforcement du pouvoir des femmes ne présuppose pas un modèle particulier d'égalité pour toutes les sociétés et cultures.

## ÉGALITÉ DES GENRES

Toutes les personnes ont la capacité d'exercer leurs droits sans discrimination, de contribuer au développement et de bénéficier de ses retombées afin de pleinement se réaliser comme personnes. L'égalité des genres implique l'inclusion d'une diversité de femmes, notamment les femmes autochtones, racisées, immigrantes ou en situation de handicap, ainsi que les personnes de toutes les identités de genres et d'orientation sexuelle. Il n'y a pas un modèle unique pour toutes les sociétés et cultures, on constate toutefois que la discrimination et la violence envers les femmes sont universelles. L'analyse genre intersectionnelle vise la transformation des rôles et relations de pouvoir pour s'attaquer aux causes structurelles et profondes des inégalités de genre. L'égalité des genres suppose que toutes et tous ont un accès égal au pouvoir, aux décisions et aux ressources qui affectent leur vie et la société dans son ensemble.

### « EMPOWERMENT »

La traduction de ce terme anglais ne fait toujours pas l'unanimité au sein de la communauté linguistique. Il pourrait se traduire par l'expression : renforcement du pouvoir ou autonomisation.

La capacité de faire des choix est perçue comme étant l'élément central. Selon Caroline Moser, *l'empowerment* pour les femmes, pourrait se définir comme suit :

*« La capacité des femmes à accroître leur propre autonomie et leur force intérieure. Cela est identifié comme le droit de faire des choix dans la vie et d'influencer la direction des changements via la capacité d'acquérir le contrôle sur les ressources matérielles et non matérielles<sup>50</sup>. »*

D'autres auteures définissent le terme empowerment comme étant « un processus par lequel, au moyen de leurs luttes contre l'oppression, les actrices et acteurs sociaux

50 Caroline O.N. Moser. *Gender Planning in the Third World: Meeting Practical and Strategic Gender Needs*. World Development, Vol. 17, No. 2, 1989.

augmentent individuellement et collectivement leur pouvoir, c'est-à-dire leur autonomie et leur contrôle sur leur propre vie et dans la société. Il inclut donc une dimension psychosociale<sup>51</sup>.»

## ÉQUITÉ

Le concept d'équité prête parfois à confusion dans la littérature. La fable du renard et de la cigogne permet de mieux illustrer ce concept et dissiper la confusion :



*Monsieur le Renard invita Madame la Cigogne à déguster dans une assiette le plat qu'il lui a confectionné. Le plat non adapté, « la Cigogne au long bec n'en put attraper miette ». Dupée, la Cigogne invita également le Renard à manger chez elle... dans « un vase à long col et d'étroite embouchure ». À son tour, le Renard ne put manger à sa faim. En bref, si le but est de donner à manger aussi bien à la cigogne qu'au renard (égalité de droit à l'alimentation), des mesures d'équité s'imposent pour s'assurer de respecter les besoins spécifiques à chaque animal : une assiette pour le renard et un vase pour la cigogne.*

L'équité entre les genres est le fait d'être juste envers les femmes, les hommes et les personnes non-binaires. Afin d'assurer cette équité, il faut souvent adopter des mesures qui compensent les désavantages historiques et sociaux qui ont longtemps empêché les femmes et les hommes, et notamment celles issue de la diversité, de profiter de chances égales, tels des quotas. En d'autres termes, l'équité mène à l'égalité.

En s'attaquant aux disparités et aux systèmes d'oppression qui empêchent les femmes de jouir des mêmes droits que les hommes, on permettra à celles-ci de partager également les fruits du développement durable. Exemple : la formation au leadership pour les femmes représente une mesure d'équité<sup>52</sup>.

51 H. Dagenais et D. Piché. *Femmes, féminisme et développement*. Montréal, McGill/ Queen's University Press, 1994.

52 Condition féminine Canada. *Analyse comparative entre les sexes: Guide d'élaboration de politiques*. 1996.

## FÉMINISME

Le féminisme est à la fois une théorie et une pratique politique, initiée par des femmes qui, après une analyse de leur réalité, prennent conscience des discriminations dont elles sont victimes et s'organisent pour les éliminer et changer la société. Le féminisme est aussi un mouvement social, porté par les femmes et les hommes, qui remet en cause les inégalités de genre afin de les combattre. Une approche féministe à la solidarité internationale a pour objectif principal la promotion et l'atteinte des droits des femmes et de l'égalité des genres ce qui implique :

- Que les femmes dans toutes leurs diversités participent aux décisions qui affectent leur vie et la société dans son ensemble (capacité d'agir/empowerment).
- De questionner et de transformer les systèmes de pouvoir et l'intersection de ces systèmes d'oppression.
- De s'attaquer aux causes profondes des inégalités structurelles et systémiques.
- De reconnaître le rôle du militantisme, des défenseur-e-s des droits des femmes et des organisations et mouvements des femmes au Canada comme à l'international.
- D'intégrer l'approche fondée sur les droits dans cette transformation.

## GENRE

Dans l'approche genre et développement, on utilise le terme genre pour décrire les caractéristiques déterminées et construites par la société, et le terme sexe pour décrire celles qui sont déterminées biologiquement (principalement, l'aptitude des hommes à féconder et celle des femmes à mettre au monde des enfants)<sup>53</sup>. Le genre résulte du processus de socialisation qui assigne des rôles différents aux hommes et aux femmes, au niveau de la production et des responsabilités. Les différences de genre peuvent donc changer dans le temps et selon les cultures. Le concept de genre permet l'analyse des rôles, des responsabilités et des besoins des femmes et des hommes de façon dynamique, selon leur champ d'activités varié et le contexte social dans lequel ils-elles évoluent.

53 Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), Centre international MATCH, Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI). *Un autre genre de développement*. P.16. 1991.

## INTÉRÊT STRATÉGIQUE

Ce sont des intérêts à long terme qui visent à améliorer la situation des femmes. Les intérêts stratégiques des femmes incluent notamment : l'acquisition de droits juridiques, l'accès au processus démocratique participatif, l'accès à l'égalité dans l'éducation, l'emploi, etc., la réduction des écarts salariaux, la protection contre la violence, le renforcement de leur pouvoir décisionnel. Ils peuvent être satisfaits à travers la conscientisation, l'amélioration de la confiance en soi, l'éducation, la consolidation des organisations de femmes, la mobilisation politique, etc.

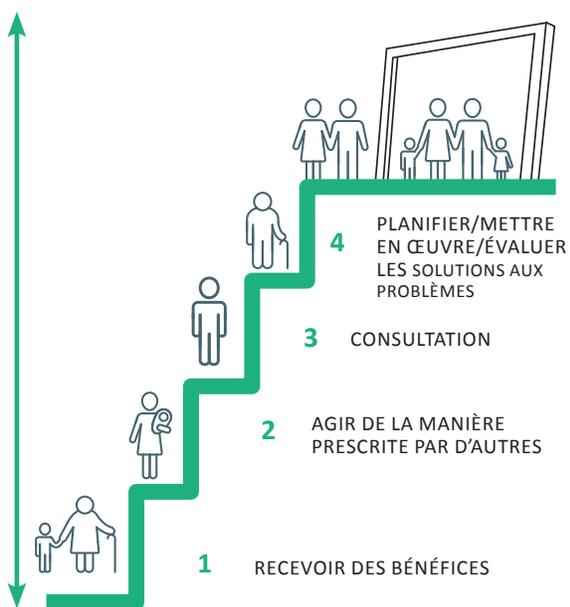
## INTERSECTIONNALITÉ

L'intersectionnalité est un outil d'analyse pour comprendre l'intersection de multiples systèmes d'oppression et de facteurs identitaires. En effet, le patriarcat ne saurait à lui seul expliquer les oppressions simultanées que subissent beaucoup de femmes. Les systèmes d'oppression se construisent mutuellement tout en restant autonomes. Ces systèmes doivent donc être combattus simultanément et ne doivent pas être hiérarchisés. L'approche intersectionnelle analyse les effets croisés pouvant influencer sur la réalité d'une personne selon l'appartenance ethnoculturelle, la classe sociale, la caste, l'âge, une situation de handicap, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle, etc. L'approche intersectionnelle reconnaît que les différentes oppressions sont vécues simultanément et sont indissociables les unes des autres. Elle suppose également de prendre conscience de ses propres privilèges. Par intersectionnalité, on parle ainsi de féminisme inclusif qui tient compte des réalités de toutes les femmes.

## PARTICIPATION

L'analyse GED distingue quatre niveaux de participation selon lesquels les gens sont des récipiendaires passifs de l'aide, des ressources matérielles ou des services sans exercer de contrôle sur la continuité de cette aide; ils agissent de la manière prescrite par d'autres ; sont consultés sur les problèmes et les besoins, mais pas nécessairement sur les solutions et celles-ci ne sont pas traduites concrètement dans le projet ou les services offerts; et finalement acquiert le pouvoir de s'organiser pour répondre à leurs besoins, proposer des solutions pour résoudre leurs problèmes et être responsables des actions de développement.

## NIVEAUX DE PARTICIPATION



## POUVOIR

Au cours des dernières décennies, les femmes se sont mobilisées et mieux organisées afin d'obtenir des progrès dans plusieurs domaines économiques, politiques et sociaux. Pourtant, les femmes sont toujours marginalisées et subissent encore de nombreuses formes de violence. Un des éléments clés permettant d'expliquer cette situation réside dans notre compréhension du pouvoir.

**Dans l'analyse GED, on distingue plusieurs types de pouvoir, notamment :**

- **Le pouvoir qui s'exerce sur quelqu'un :** Pouvoir qui se fonde généralement sur des menaces de violence ou d'intimidation sanctionnées par la société, invite la résistance passive et active et exige une vigilance constante.
- **Le pouvoir de :** Pouvoir créateur qui rend apte à accomplir des choses. C'est l'essence même de l'aspect individuel du pouvoir ( ou de « l'empowerment » ). La plupart des gens, par exemple lorsqu'ils ont réussi à résoudre un problème, à comprendre le fonctionnement d'une chose ou à acquérir de nouvelles compétences, ont fait l'expérience de ce pouvoir.
- **Le pouvoir qui s'exerce avec :** Pouvoir qui relève du sentiment que le tout est plus grand que la somme des parties, sentiment ressenti particulièrement lorsque plusieurs personnes

s'attaquent ensemble à un problème. Collectivement, les gens sentent qu'ils ont du pouvoir lorsqu'ils s'organisent et s'unissent dans la poursuite d'un but commun ou lorsqu'ils partagent la même vision.

- **Le pouvoir intérieur (qui s'exerce intérieurement) :** Pouvoir qui renvoie à la force spirituelle et le caractère unique de chacune d'entre nous, qui nous rend véritablement humain. Il se fonde sur l'acceptation et le respect de soi et accepte les autres en tant qu'égaux à lui.

## SEXE

L'ensemble des caractères et des fonctions qui distinguent le mâle de la femelle en leur assignant un rôle spécifique dans la reproduction, par la production de gamètes mâles ou femelles. Le sexe réfère aux différences biologiques. Par exemple, seuls les hommes sont aptes à féconder et seules les femmes peuvent enfanter et allaiter.

## SITUATION

La situation renvoie à la position sociale et économique des femmes comparativement à celle des hommes, en mesurant par exemple l'écart de salaires, les chances d'accès à l'emploi, la participation aux instances législatives, la vulnérabilité face à la pauvreté et à la violence, etc.

## VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Tous les actes de violences contre les femmes, que ce soit physique, sexuelle, ou psychologique, résultent de rapports de pouvoir inégaux. L'inégalité entre les genres légitime et maintient le pouvoir des hommes sur les femmes. D'après la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence faite aux femmes, la violence à l'égard des femmes traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à des formes de domination et de discrimination au détriment des femmes.

La violation des droits des femmes à la sécurité, l'intégrité physique et la santé nuit à la participation active et à l'engagement de ces dernières dans la vie sociale, économique et politique. Le changement des rapports de pouvoir est au cœur de la prévention et des interventions contre les violences sexistes.

**SECTION 7**  
ANALYSE  
DIFFÉRENCIÉE  
SELON LE  
GENRE+



L'analyse genre+, peut aussi être appelée **analyse comparative entre les sexes, l'analyse sexo-spécifique** ou **l'analyse différenciée selon le sexe**. Il peut donc être utile de garder ces termes en tête puisqu'ils sont souvent utilisés de façon interchangeable.

L'analyse genre+ est un examen critique du contexte et de la manière dont les différences liées aux rôles prescrits aux hommes, femmes, filles et garçons, ont un impact sur leur liberté de faire des choix et sur leur capacité d'exercer leurs droits. En analysant la situation des hommes et des femmes, ainsi que l'intersection de diverses identités et systèmes d'oppression, on peut mieux comprendre les effets différenciés que peuvent avoir les lois, les pratiques culturelles, et les politiques. Elle devrait être intégrée dans toutes les analyses de contexte et de secteur pour s'assurer que les injustices et les inégalités de genre ne sont pas exacerbées par les interventions, et que, dans la mesure du possible, une plus grande égalité et justice sont promues et réalisées.

Pour avoir une bonne compréhension des rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes, et des mécanismes de subordination au sein de la communauté, l'analyse genre+ évalue, entre autres, la division sexuelle du travail, les formes de pouvoir, les violences basées sur le genre, l'accès et le contrôle des ressources et des bénéfices. Cette analyse intersectionnelle considère les effets croisés pouvant influencer sur la réalité d'une personne selon l'appartenance ethnoculturelle, la classe sociale, la caste, l'âge, la situation de handicap, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle, etc. Elle met en évidence les liens qui existent entre les inégalités de genre et les autres formes d'inégalités économique, sociale, générationnelle, culturelle, ethnique, religieuse et politique - au sein des sociétés et entre sociétés, notamment entre les pays du Nord et du Sud. Elle s'inscrit dans une approche globale d'analyse critique des rapports sociaux et de transformation sociale.

**L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)** sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur divers ensembles de personnes – femmes, hommes ou autres. L'identité individuelle est déterminée par une multitude de facteurs en plus du sexe, par exemple la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap de nature physique ou intellectuel. D'où l'ajout du mot « plus », signifiant que l'analyse ne se limite pas au sexe (différences biologiques) ou au genre (construction sociale du sexe), mais considère aussi les autres facteurs qui les recourent<sup>54</sup>.

L'analyse de genre+ est entreprise afin d'informer les stratégies du programme, pour que ce dernier tienne compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes, de leurs intérêts stratégiques respectifs, des obstacles pouvant limiter la participation des femmes au projet, des précautions à prendre pour éviter de renforcer des inégalités de genres, et des activités à mettre en place pour promouvoir l'égalité des genres. Ce type d'analyse suppose la pleine participation d'une diversité de personnes, et notamment des femmes, à l'identification des enjeux, des contraintes et des opportunités, et donc au niveau de la planification et de la conception du programme.

### Caractéristiques de l'analyse de genre+<sup>55</sup>

*Qu'est-ce que l'analyse de genre+?*

- ✓ Elle s'avère une dimension intrinsèque de l'analyse des politiques et des programmes.
- ✓ Elle permet l'identification spécifique de la façon par laquelle les politiques affectent différemment les femmes et les hommes et selon divers facteurs identitaires (race, ethnique, âge, situation de handicap, orientation et identité sexuelles).
- ✓ Elle analyse la division du travail selon le genre (activités, accès et contrôle).
- ✓ Elle démontre qu'une politique et son application ne peuvent être « neutres » (non-sexuées) dans des sociétés « genrées ».
- ✓ Elle s'effectue à l'aide d'outils d'analyse (exemples : Harvard, Moser, relations sociales, empowerment des femmes, etc.)<sup>56</sup>.

54 Condition féminine Canada. *Qu'est-ce que l'ACS plus*. site Web consulté le 15 mai, 2020.

55 PNUD. *Gender and Development Programme: Learning and information pack*. 2001.

56 Pour plus d'information sur ces outils conceptuels et cadres de référence : CQFD de l'AQOCI. *Trousse de formation Genre et Développement*. 2004. P.26-35.

### Qu'est-ce qu'une bonne analyse de genre+?

- ✓ Elle fournit une compréhension des relations de pouvoir au niveau de d'autres systèmes d'oppression.
- ✓ Elle est liée au secteur d'intervention et aux résultats attendus. Selon Affaires mondiales Canada (AMC), l'analyse genre+ est axée sur l'enjeu de développement que l'initiative vise à corriger. Les conclusions de l'analyse genre+ doivent contribuer à définir les résultats escomptés, les stratégies du programme et les partenaires.
- ✓ Elle offre un aperçu des priorités des femmes, des obstacles et des catalyseurs en lien avec le secteur d'intervention.
- ✓ Elle explique comment et dans quelle mesure les activités des programmes ou projets ainsi que les politiques des organisations contribueront à améliorer la condition, la situation, la relation entre les femmes et les hommes et à promouvoir les droits des femmes.
- ✓ Elle priorise des enjeux et des stratégies pour surmonter les obstacles identifiés et contribuer aux résultats du programme.

### Comment faire une analyse de genre+?

L'analyse de genre est une méthodologie de **collecte et d'analyse d'informations** sur les différences entre les sexes et les rapports sociaux, dans le but de recenser, de comprendre et de réduire les inégalités entre les genres.

Dans la communauté ciblée, l'équipe d'enquête doit :

- ✓ **consulter les sources documentaires** pertinentes afin de recueillir un maximum de données actuelles et désagrégées par sexe (démographiques, socioéconomiques, culturelles, etc.), ceci comprend une analyse des engagements internationaux et des politiques et lois nationales;
- ✓ **organiser des rencontres collectives** avec un échantillon représentatif de femmes et d'hommes, de jeunes et d'aîné-e-s, de chefs et de paysans, etc.;
- ✓ **organiser des rencontres individuelles** avec un échantillon représentatif de femmes et d'hommes de la collectivité, composé de personnes présentant des profils différents (âge, niveaux et positions sociales, niveaux de pouvoir, ethnicité, fonctions, statut marital, etc.);
- ✓ **adapter les cadres conceptuels** pour informer les activités et les méthodologies de collecte de données.

### Les outils conceptuels

Trois outils conceptuels guidant l'analyse genre et développement seront présentés. Aucun de ces outils n'est parfait. Il est important de comprendre la nécessité de développer et d'adapter les outils d'analyse en fonction du contexte et du projet.

### LE CADRE D'ANALYSE D'HARVARD

Mandaté par l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et la Banque mondiale, l'Institut du développement de l'Université Harvard élabore le premier cadre d'analyse. Ce cadre d'analyse est un outil de collecte de données qui permet d'organiser et de répartir l'information en tableaux et peut être adapté à de nombreuses situations. L'information recueillie peut être aussi générale, détaillée ou spécifique à un secteur que voulu. Le cadre peut être un outil efficace de formation et de sensibilisation tant pour les organisations de développement que pour la collectivité.

### Le cadre d'analyse de Harvard comporte trois principaux volets :

**Le profil d'activités** recense toutes les tâches pertinentes liées à la production et à la reproduction et examine la question : Qui fait quoi? En ce qui nous concerne, nous pouvons ajouter la catégorie du travail liée à la collectivité pour compléter la base d'information. Suivant le contexte, on pourra indiquer le moment, la fréquence et le lieu de travail et ajouter des sous-catégories (par exemple, filles-garçons, femmes et hommes âgé-e-s).

#### Questions fondamentales :

- Quel travail les femmes et les filles accomplissent-elles (rémunéré et non rémunéré)?
- Quel travail les hommes et les garçons accomplissent-ils (rémunéré et non rémunéré)?
- Quelles répercussions cette division du travail a-t-elle en ce qui a trait à la réalisation des objectifs du programme ou du projet?
- Le projet tend-il à consolider ou à remettre en question la division actuelle du travail?
- Comment un programme ou projet influera-t-il sur le travail des femmes et des hommes lié à la production, à la reproduction et à la collectivité et quelles conséquences le projet aura-t-il sur ces différents types de travail?

**Le profil accès et contrôle : ressources et bénéfiques** recense et dresse la liste des ressources utilisées pour mener à bien les tâches identifiées dans le profil d'activités. Il indique qui a accès aux ressources et qui en contrôle l'utilisation. On pourra ajouter des catégories pour les ressources politiques et économiques, et pour la ressource temps. Le profil énumère également les profits réalisés grâce à la production domestique (et communautaire) et fait mention de l'utilisation des ressources. Des colonnes indiquent si les femmes et les hommes ont ou non accès à ces ressources et s'ils-elles en contrôlent l'utilisation.

#### Questions fondamentales :

- À quelles ressources liées à la production les femmes et les hommes ont-ils accès?
- Quelles ressources liées à la production chacun d'eux contrôle-t-il?
- Comment un projet peut-il contribuer à donner

aux femmes un meilleur accès aux ressources et un meilleur contrôle de ces ressources?

- Quels bénéfices les femmes et les hommes tirent-ils chacun du travail lié à la production, à la reproduction et à la collectivité ?
- Quels bénéfices contrôlent-ils chacun?
- Quelles répercussions cela a-t-il sur les activités des programmes ou projets?
- Comment peut-on accroître l'accès des femmes aux bénéfices et leur contrôle de ces bénéfices?

**Les facteurs d'influence** : ce tableau énumère les facteurs qui ont des effets sur la différenciation selon le genre tels qu'identifiés dans les profils. L'énumération des influences passées et actuelles peut laisser entrevoir les changements et tendances à venir. Ces facteurs peuvent en outre être considérés en fonction des possibilités et des contraintes qu'ils présentent en ce qui a trait à la participation accrue des femmes aux programmes et projets de développement.

#### Parmi les facteurs d'influence, on distingue :

- Les facteurs socioculturels tels que l'évolution des styles de vie traditionnels.
- Les facteurs économiques tels que les secteurs économiques de la région ciblée.
- Les facteurs politiques tels que l'adoption de nouvelles politiques, un changement de gouvernement, la guerre, la position des élu-e-s quant à l'EFH.
- Les facteurs environnementaux tels que la sécheresse et les changements climatiques.
- Les facteurs démographiques tels que la migration des hommes, l'urbanisation et l'exode rural.
- Les facteurs juridiques tels que l'accès à la terre ou la propriété, les droits de succession et le suffrage.
- Les facteurs éducatifs tels que le niveau d'instruction et de formation des bénéficiaires du projet.
- Les facteurs internationaux tels que l'influence de la culture occidentale et la mondialisation.
- Les facteurs religieux tels que la montée de l'intégrisme et les tabous sexuels.

**Questions fondamentales :**

- Quels facteurs clés ont des répercussions sur et modifient les rapports entre les genres, la division du travail, l'accès aux ressources, le contrôle de ces ressources?
- Quelles contraintes et possibilités ces facteurs imposent-ils dans la promotion de l'égalité entre les genres et du pouvoir aux femmes?

1. PROFIL D'ACTIVITÉS	FEMMES/FILLES	HOMMES/GARÇONS
<b>A. Activités liées à la production</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture : activité no.1 activité no.2, etc.</li> <li>• Création de revenus : activité no.1 activité no.2, etc.</li> <li>• Emploi: activité no.1 activité no.2, etc.</li> <li>• Autres:</li> </ul>		
<b>B. Activités liées à la reproduction</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liées à l'eau activité no.1 activité no.2, etc.</li> <li>• Liées au combustible :</li> <li>• Préparation des aliments :</li> <li>• Soins des enfants :</li> <li>• Liées à la santé :</li> <li>• Ménage et réparations :</li> <li>• Liées au marché :</li> <li>• Autres :</li> </ul>		

2. PROFIL ACCÈS ET CONTRÔLE	ACCÈS FEMMES/HOMMES	CONTRÔLE FEMMES/HOMMES
<b>A. Ressources</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Terre</li> <li>• Équipement</li> <li>• Main-d'œuvre</li> <li>• Argent comptant</li> <li>• Éducation formation, etc.</li> <li>• Autres</li> </ul>		
<b>B. Bénéfices</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liées à l'eau</li> <li>• Revenu gagné à l'extérieur du foyer</li> <li>• Possession de biens</li> <li>• Besoins pratiques (nourriture, vêtements, logement)</li> <li>• Éducation</li> <li>• Pouvoir politique /prestige, etc.</li> <li>• Autres</li> </ul>		

3. FACTEURS D'INFLUENCE	IMPACT?	POSSIBILITÉS?	CONTRAINTES?
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques</li> <li>• Économiques</li> <li>• Culturels</li> <li>• Touchant l'éducation</li> <li>• Environnementaux</li> <li>• Juridiques</li> <li>• Internationaux</li> <li>• Autres</li> </ul>			

### Critique

L'analyse de Harvard est basée sur la prémisse que l'allocation de ressources aux femmes comme aux hommes est raisonnable au niveau économique et rendra le développement plus efficace. Ceci est appelé l'approche « d'efficacité ». L'accent est mis sur la prise en compte de la répartition du travail entre les genres. L'avantage est que la contribution multiple des femmes est reconnue et la différence entre l'accès et le contrôle est identifiée. Le risque est que la priorité soit donnée à l'intégration des femmes dans les projets plutôt qu'à un objectif pour une plus grande égalité entre les genres. L'approche ne cherche pas à identifier ou à transformer les causes profondes des inégalités entre les genres. L'inégalité est vue comme un problème technique qui peut être résolu si les praticien-ne-s ont des données adéquates sur les facteurs de différenciation entre les genres. De plus, le cadre d'Harvard est très binaire et traite les femmes comme un groupe homogène. Il ne permet pas l'analyse intersectionnelle.

### CADRE D'ANALYSE DE CAROLINE MOSER

Le second cadre marquant est celui de Caroline Moser. Le cadre introduit le concept des besoins pratiques et les intérêts stratégiques et lie plus directement le triple rôle des femmes (le rôle productif, reproductif et communautaire) aux objectifs du projet. Il reprend les mêmes catégories que celles définies par Harvard mais insiste beaucoup plus sur le renforcement de la position sociale et du statut des femmes. Une distinction est faite entre les besoins pratiques des femmes et leurs intérêts stratégiques. Tout processus de planification, sans négliger des actions pratiques, devrait rechercher des changements stratégiques visant l'égalité entre les genres. On reproche à Moser de ne pas s'interroger suffisamment sur les institutions (gouvernementales ou non) impliquées dans les actions de coopération; celles-ci devraient considérer davantage leur structure de classe et de genre.

Caroline Moser propose une approche qui reconnaît l'inégalité entre les genres, mais qui voit la subordination des femmes non pas tant comme un problème dû aux hommes, mais bien comme l'oppression d'un système socioculturel patriarcal. Elle montre que l'autonomisation reconnaît le triple rôle (reproducteur, producteur et social) des femmes et cherche à satisfaire les nécessités stratégiques de genre de manière indirecte, à travers une mobilisation fondée sur les besoins pratiques des femmes, selon une approche ascendante (« bottom up »).

#### Questions fondamentales du cadre d'analyse Moser

- Quel est l'impact du projet sur le rôle productif, reproductif et communautaire des femmes?
- Comment et dans quelles activités les besoins pratiques des femmes et des hommes sont-ils pris en compte?
- Comment et dans quelle mesure le programme tient-il en compte les intérêts stratégiques de la collectivité en général et des femmes en particulier?
- Quels changements doit-on suggérer pour promouvoir l'égalité entre les genres?

**Forces du cadre de Moser**

- Dépasse la dimension technique de planification, en reconnaissant des éléments politiques.
- Reconnaît le potentiel transformateur de la planification des questions de genre.
- Remet en question les rapports de pouvoir.
- Donne de la visibilité aux triples rôles des femmes.
- Fait des besoins de genre un puissant outil de planification.

**Critique**

- N'intègre pas une analyse intersectionnelle.

BESOINS PRATIQUES	INTÉRÊTS STRATÉGIQUES
<p><b>Quels sont les besoins pratiques des femmes?</b></p> <p><i>Par exemple - accès à l'eau, bois de chauffage, fours améliorés, activités génératrices de revenus.</i></p>	<p><b>Quels sont les intérêts stratégiques des femmes?</b></p> <p><i>Par exemple - négociation collective, groupes de femmes, postes de direction, éducation, défis à la division du travail selon le sexe, renforcement de la voix et les choix des femmes.</i></p>
LA SATISFACTION DES BESOINS PRATIQUES	LA SATISFACTION DES INTÉRÊTS STRATÉGIQUES
<p><b>À quels besoins pratiques le projet répond-il?</b> Pour les femmes et pour les hommes?</p>	<p><b>À quels intérêts stratégiques le projet répond-il?</b> Pour les femmes et pour les hommes?</p>

	RÔLE PRODUCTIF	RÔLE REPRODUCTIF	RÔLE COMMUNAUTAIRE
<b>Impact du projet?</b>			

**CADRE D'ANALYSE DE SARAH LONGWE**

Le troisième cadre marquant fait de « l'autonomisation » et de « l'égalité des genres » des notions centrales et privilégiées liées aux actions qui permettent aux femmes de mieux contrôler leur devenir et les choix qui les concernent. Longwe reproche au modèle de Harvard d'entretenir l'illusion que des gestionnaires de programmes pourraient trouver des réponses purement technocratiques, grâce à une bonne information, en agissant sur des données qui apparaissent faussement neutres ou fonctionnelles, en particulier celles concernant la répartition des tâches entre les genres. Fondé sur 5 niveaux d'égalité qui indiquent dans quelle mesure les femmes sont égales aux hommes, en ordre hiérarchique : bien-être, accès, conscientisation, participation, contrôle.

**Questions fondamentales :**

- Quel est le type de participation des femmes et des hommes dans le programme ou projet et dans l'organisation? Sont-elles impliquées au niveau de la planification et la conception des interventions?
- Dans quelle mesure les femmes sont-elles des agentes actives à chaque étape du programme ou projet et de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques?

**Forces du cadre de Longwe**

- Développe la notion de besoins pratiques et stratégiques dans une hiérarchie progressive.
- Montre que l'autonomisation et la participation sont des éléments essentiels au développement et permettent l'évaluation des interventions selon ces critères.
- A une perspective politique forte et vise à changer les attitudes.

**Les limites du cadre de Longwe**

- L'hypothèse que les niveaux d'égalité sont strictement hiérarchiques est discutable.
- Le cadre est statique et ne tient pas compte de la façon dont les situations changent au fil du temps.
- Il examine les relations entre les genres du seul point de vue de l'égalité, excluant l'interrelation entre les droits et les responsabilités, il ne tient pas compte d'autres formes d'inégalités.

<b>Contrôle</b>	La participation des femmes dans le processus décisionnel afin d'équilibrer le contrôle entre les femmes et les hommes des facteurs de production, sans position dominante.
<b>Participation</b>	La participation égale des femmes dans le processus décisionnel, l'élaboration des politiques, la planification et l'administration. Dans les projets de développement, la participation des femmes dans l'évaluation des besoins, la conception, l'exécution et l'évaluation.
<b>Conscientisation</b>	La compréhension de la différence entre les rôles liés au sexe et les rôles liés au genre. La conviction que les relations entre les genres et la répartition du travail devraient être équitables et acceptables aux deux parties.
<b>Accès</b>	L'accès des femmes aux ressources de production (terre, travail, crédit, formation, commercialisation, services accessibles aux publics et bénéfiques) sur un pied d'égalité avec les hommes. L'égalité d'accès est obtenue en assurant l'égalité des chances par le biais de réformes juridiques et la suppression de discrimination.
<b>Bien-être</b>	Se rapportent au niveau du bien-être matériel des femmes, par rapport aux hommes, en ce qui concerne l'alimentation, le revenu et les soins médicaux. Le bien-être ne fait pas référence au fait que les femmes soient actives ou non au niveau de création et de production de leurs besoins matériels.



Le prochain tableau permet de situer et d’analyser un projet selon l’échelle de Longwe. Il est possible d’identifier les différentes stratégies du projet selon leur impact sur les femmes (neutre, positif ou négatif) selon les cinq dimensions du bien-être au contrôle des facteurs de production. Cet outil peut également aider la-le gestionnaire de projet à développer de nouvelles stratégies afin d’assurer un impact positif sur les femmes.

NIVEAUX D’ÉGALITÉ	NÉGATIF	NEUTRE	POSITIF
<b>Contrôle</b>			
Les femmes réussissent-elles à influencer les processus de décision? Les hommes acceptent-ils le leadership des femmes?			
<b>Participation</b>			
Les femmes participent-elles aux instances de décision? À la planification du projet?			
<b>Conscientisation</b>			
Les femmes sont-elles sensibilisées sur leurs droits et l’EG? Souhaitent-elles des relations équitables?			
<b>Accès</b>			
Les femmes ont-elles le même accès aux facteurs de production?			
<b>Bien-être</b>			
Les femmes ont-elles accès au même bien-être matériel que les hommes (heures de repos, alimentation, etc.)?			



## Outil complémentaire aux cadres d'analyse genre+ : le pouvoir décisionnel

LA POSITION SOCIO-POLITIQUE DES FEMMES COMPARÉE À CELLE DES HOMMES	DÉCISIONS PRISES				
	Les hommes prennent la décision seuls	Les femmes prennent la décision seules	Les femmes sont informées	Les femmes sont consultées	Les deux prennent la décision
Décisions journalières (achats, etc.)					
Décisions concernant les enfants (scolarisation, consultations médicales, etc.)					
Décisions de mobilité (déplacements des femmes, etc.)					
Décisions périodiques (choix des cultures, etc.)					
Décisions professionnelles (choix d'activité du mari / de l'épouse / du couple / de la famille, etc.)					
Décisions d'investissements (achat d'outils, crédit, etc.)					
Décisions de dépenses « sociales » (mariage, dépenses de soutien pour des membres de la famille élargie, etc.)					
Décisions au sein des institutions (commune...) et organisations locales (associations, coopératives)					
Les décisions prises au sein des groupements d'appartenance des productrices et des producteurs					

## LE RAPPORT DE L'ANALYSE DE GENRE+

## Objectif :

Le but du rapport de l'analyse genre+ est de dresser un portrait intersectionnel des inégalités entre les genres, les rapports de pouvoir ainsi que des mécanismes de subordination qui renforcent cette situation dans le pays ciblé. En comprenant comment les enjeux liés à l'égalité entre les genres affectent le programme en question, il est donc possible d'identifier des stratégies pour atteindre les objectifs du projet, sans renforcer ces inégalités et afin de contribuer à la promotion des droits des femmes et de l'égalité des genres.

Le rapport de l'analyse de genre doit répondre à la question suivante : Quelles actions sont nécessaires pour promouvoir l'égalité des genres dans ce projet?

### Structure proposée du rapport d'analyse genre+

- Introduction
    - ✓ rappel des résultats intermédiaires du programme et lien avec l'égalité entre les genres;
    - ✓ objectifs de l'analyse genre+.
  - Méthodologie : survol de la méthodologie utilisée lors de l'analyse genre.
  - Contexte national et législatif
    - ✓ analyse des lois, politiques et services offerts par les différents niveaux de gouvernement en lien avec le secteur d'intervention;
    - ✓ sommaire des lois et politiques nationales, engagements internationaux sur les droits des femmes;
    - ✓ questions d'intersectionnalité (race, caste, classe);
    - ✓ autres facteurs d'influence;
    - ✓ mouvement des femmes au niveau national.
  - La sphère productive\*
    - ✓ la participation des femmes au marché du travail (formel et informel);
    - ✓ l'accès à l'éducation et le niveau (primaire, secondaire, universitaire);
    - ✓ la répartition des activités productives, en agriculture par exemple;
    - ✓ l'accès et le contrôle des ressources productives;
    - ✓ le pouvoir économique et la prise de décision des questions économiques;
    - ✓ l'identification de stratégies de programme pour surmonter les obstacles.
- \* cette section serait plus développée pour un projet sur l'agriculture par exemple.
- La sphère reproductive\*
    - ✓ la triple charge des femmes et leurs capacités à participer dans le programme;
    - ✓ les rôles et responsabilités quant aux soins des enfants et de la famille et le travail domestique;
    - ✓ les relations de pouvoir dans le foyer;
    - ✓ santé et droits sexuels et reproductifs;
    - ✓ l'identification de stratégies de programmes pour surmonter les obstacles.
- \*cette section serait plus développée pour un projet sur la santé maternelle par exemple.
- La sphère publique et communautaire (Pouvoir et participation)
    - ✓ le travail communautaire;

- ✓ le pouvoir politique des femmes;
  - ✓ la participation dans la fonction publique, la gouvernance locale et les sphères politiques;
  - ✓ les organisations de femmes et leur rôle dans la zone d'intervention;
  - ✓ identification de femmes leaders;
  - ✓ analyse des allié-e-s et leaders communautaires (hommes et femmes);
  - ✓ stratégies « d'empowerment » des femmes;
  - ✓ stratégie pour favoriser la pleine participation des femmes dans le programme, notamment dans la prise de décision.
- La lutte contre les violences
    - ✓ la situation au niveau des violences dans le pays ou la région ciblée;
    - ✓ les organismes de lutte contre les violences faites aux femmes et les services de prise en charge des victimes dans la région ciblée;
    - ✓ liens ou risques pour le programme et stratégie de mitigation.
  - Sommaire des recommandations pour la stratégie genre
    - ✓ Comment le programme contribue-t-il à la transformation des rapports entre les genres pour des relations plus équitables?
    - ✓ Comment contribue-t-il à la transformation des rapports entre les personnes défavorisées et les mieux nanties?
    - ✓ Sommaire des obstacles et des stratégies EFH pour le programme.

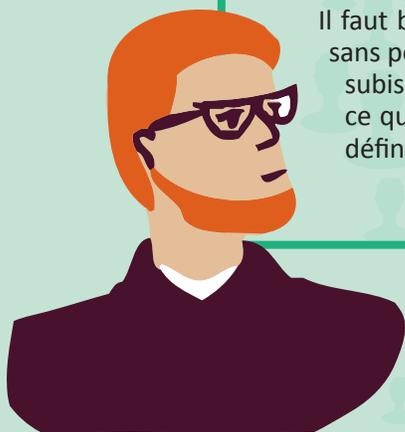
#### LES POSSIBILITÉS DE TRANSFORMATION

Il est important de réaliser que l'état de subordination des femmes n'est pas statique et n'est pas ressenti de la même manière par toutes les femmes. Il n'est pas nécessairement accepté passivement par les femmes ou imposé agressivement par les hommes. Dans le monde entier, d'importants progrès ont été accomplis et continueront de l'être grâce à la lutte des femmes, parfois menée avec l'appui des hommes.

Kate Young<sup>57</sup> propose d'adopter la notion des « possibilités de transformation » avec laquelle vérifier quelles méthodes peuvent aboutir à une modification de la situation des femmes. Le projet renferme-t-il des germes de changement? Les participant-e-s acquièrent-elles la confiance et les aptitudes qui leur seront utiles dans d'autres activités? Le projet appuie-t-il les efforts des participant-e-s en vue de s'organiser et de s'attaquer aux questions connexes? Y a-t-il possibilité de nouer des alliances et de former des coalitions avec d'autres groupes?

Il faut bien réaliser que le changement social ne se produit pas sans conflit, sans lutte, sans perte et sans coûts. Les femmes et les hommes dont les vies sont transformées, en subissent les conséquences et en connaissent les risques. Il nous incombe de veiller à ce que les populations en général, et les femmes en particulier, puissent identifier et définir leurs propres buts et processus en faveur du changement.

<sup>57</sup> Kate Young. *Gender and Development*, The Women, Gender and Development reader. 1997.



**SECTION 8**  
CONTRE  
LES RÉSISTANCES



On entend parfois :

- *Les hommes et les femmes ne pourront jamais être égaux puisqu'ils sont biologiquement différents.*
- *Les problèmes liés aux inégalités entre les genres sont avant tout une question de culture et n'ont rien à voir avec la pauvreté.*
- *L'augmentation du pouvoir des femmes « empowerment » signifie nécessairement une perte de pouvoir pour les hommes.*
- *L'égalité des genres est un concept occidental.*

Chacune de ces affirmations est inspirée de la réaction que nous entendons, au Nord comme au Sud, lorsque nous tentons de remettre en question les rapports inégalitaires entre femmes et hommes.

On appelle cela des « résistances » car le changement amène toujours de la résistance. Promouvoir l'égalité des genres, c'est proposer un profond changement des mentalités car cela fait des siècles que la plupart des sociétés dans le monde ont institué un statut social inférieur à la femme. Remettre ce rapport de pouvoir en question va nécessairement entraîner des résistances et soulever des peurs, tant de la part des femmes que des hommes. Il est donc important de développer des arguments et stratégies pour contrer ces résistances.

AFFIRMATIONS	RÉPONSES ET ARGUMENTS UTILES
<p><b>1. Les hommes et les femmes ne pourront jamais être égaux puisqu'ils sont biologiquement différents.</b></p>	<p><b>FAUX</b></p> <p><i>Certes, hommes et femmes sont biologiquement différents et cela est immuable (sauf opérations chirurgicales dans certains pays). Cependant, les hommes et les femmes ont les mêmes droits en tant qu'êtres humains, comme l'affirme la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (1948)</i></p> <p><b>Article premier- Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.</b></p> <p><b>Article 2- Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.</b></p>
<p><b>2. Les problèmes liés aux inégalités entre les genres sont avant tout une question de culture.</b></p>	<p><b>FAUX</b></p> <p><i>Les rôles attribués aux hommes et aux femmes varient selon les cultures mais dans toute culture, des rôles et des droits liés au genre ont été définis et peuvent créer des inégalités. Cependant les cultures, tout comme les rôles genrés, ne sont pas statiques ni homogènes, elle se redéfinissent sans cesse et peuvent varier d'un individu à l'autre.</i></p>
<p><b>3. Nous ne devrions pas encourager le développement de mouvements/ associations/ groupements de femmes autonomes car cela pourrait être source de division au sein des communautés.</b></p>	<p><b>FAUX</b></p> <p><i>Dans de nombreuses communautés du Sud, les hommes jouissent traditionnellement du droit/devoir de se réunir, de gérer, de prendre des décisions pour la collectivité et d'énoncer des opinions en public. Encourager la prise de parole et l'autonomie des femmes dans ces communautés comporte des risques, car changer un ordre établi entraîne forcément des tensions et peut soulever de la résistance. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il ne faut rien faire. Les OCI peuvent appuyer les femmes et les groupes de femmes à réaliser leurs aspirations et ce en fonction des stratégies qu'elles ont élaboré. Il est possible de soutenir les membres de la communauté qui souhaitent le changement tout en agissant de manière à anticiper les résistances, identifier des champions et à trouver des moyens de dialoguer.</i></p> <p><i>L'autonomisation ne se fait pas au détriment des hommes. De plus, l'autonomie des femmes peut améliorer le sort d'autres membres de la communauté comme les enfants, par exemple.</i></p>

BIBLIOGRAPHIE  
ET PISTES DE  
RECHERCHES  
SUPPLÉMENTAIRES

## BIBLIOGRAPHIE ET PISTES DE RECHERCHE SUPPLÉMENTAIRES

Il est possible de trouver des statistiques reliées à l'égalité des genres de plusieurs façons, notamment en utilisant les outils de recherche des plus grandes organisations œuvrant dans le domaine du développement international. Vous pouvez également débiter vos recherches sur le site web de l'AQOCI où il y a plusieurs ressources produites par le CQFD et la Communauté de Pratique « genre en pratique ».

### Références bibliographiques

Agence canadienne de développement international (ACDI). *Politique en matière d'égalité entre les sexes*. 1997.

Association for Women's Rights in Development (AWID). *L'intersectionnalité : un outil pour la justice de genre et la justice économique*. 2009.

Association for Women's Rights in Development (AWID). *Trends in Bilateral and Multilateral Funding*. 2010.

B. Levy and C. Andrews (Eds). *Evaluating Experiences: Doing Development with Women*. Ottawa, Canadian Association of Studies in Development. 1995.

Caroline O.N. Moser. *Gender Planning in the Third World: Meeting Practical and Strategic Gender Needs*. World Development, 17 (2). 1989.

Catherine Scott. *Gender and Development: Rethinking modernization and dependency theory*. 1995.

Coalition jeunesse Sierra. *Anti-oppression*. (Non daté).

Condition féminine Canada. *À l'aube du XXI siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*. 1995.

Condition féminine Canada. *Analyse comparative entre les sexes: Guide d'élaboration de politiques*. 1996.

Conseil du statut de la femme. *À la rencontre des femmes autochtones du Québec*. 2016

Conseil du statut de la femme. *Portrait des québécoises en 8 temps*. 2017.

Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), Centre international MATCH, Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI). *Un autre genre de développement*. p.16 et p.126. 1991.

Esther Boserup. *Women's Role in Economic Development*. 1970.

Forum économique mondial. *The Global Gender Gap Report*. 2016.

Gita Sen et Caren Grown. *Development Crisis and Alternative Visions : Third World Women's Perspectives*. Monthly Review Press, New York. 1987.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR). *Les droits des femmes sont des droits de l'homme*. 2014.

H. Dagenais et D. Piché. *Femmes, féminisme et développement*. Montréal, McGill- Queen's University Press. 1994.

Institut canadien de recherches sur les femmes. 2006.

Kate Young. *Planning development with women*. St Martin Press, New York. 1993.

Kate Young. *Gender and Development, The Women*. 1997.

Kimberle Crenshaw. *Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics*. 1989.

Nations Unies. *Collection des traités : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. (Non daté).

Nations Unies. *Objectifs du Millénaire pour le développement: Rapport 2015*. 2015.

ONU Femmes. *Les progrès envers les OMD pour les femmes et les filles*. (Non daté).

Organisation mondiale de la santé. *25 questions réponses sur la santé et les droits humains*. 2002.

Programmes des Nations Unies pour le développement (PNUD). *Gender and Development Programme: Learning and information pack*. 2001.

Relais-femmes, CEDAF. *Qu'est-ce que le féminisme? (Trousse d'information sur le féminisme québécois des 25 dernières années)*. Montréal, Centre de documentation pour l'éducation des adultes et la condition féminine. 1997.

Secrétariat à la condition féminine. *Femmes immigrantes et issues des minorités ethnoculturelles*. 2017.

#### Ce module est basé sur :

- « La trousse de formation: Genre et Développement » produite par la CQFD de l'AQOCI. 2004.
- « Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes : La mise en pratique » produite par la communauté Genre en pratique de l'AQOCI. 2011.
- Boîte à outils « Travailler avec l'approche Genre et développement », Oxfam-Québec. Octobre, 2011.
- « Transformative Leadership for Women's Rights : An Oxfam Guide » : Oxfam international. Mai 2014.
- « Les essentiels du genre, outils de l'approche genre » produit par Le Monde selon les femmes. 2004.
- Fiches techniques de la Communauté de pratique « genre en pratique » :
  - Fiche technique CdP – L'intersectionnalité. 2018.
  - Fiche technique CdP – LGBTQI. 2018.
  - Fiche technique CdP – Les masculinités. 2016.

#### Pour en savoir plus :

- Ressources en égalité – Site internet de l'AQOCI : <http://www.aqoci.qc.ca/spip.php?rubrique226>
- Autres ressources – Site internet du Monde selon les femmes: [www.mondefemmes.be/](http://www.mondefemmes.be/)
- Vidéos de femmes engagées « Palabras » - Le Monde selon les femmes: <http://www.youtube.com/user/MondeSelonFemmes/videos>
- ONU Femmes entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : [www.unwomen.org](http://www.unwomen.org)
- Affaires Mondiales Canada : [http://international.gc.ca/world-monde/world\\_issues-enjeux-mondiaux/advancing\\_gender-batir\\_sexes.aspx?lang=fra](http://international.gc.ca/world-monde/world_issues-enjeux-mondiaux/advancing_gender-batir_sexes.aspx?lang=fra)

#### Réseaux sur l'égalité entre les sexes et droits des femmes :

- AWID The Association for Women's Rights in Development: [www.awid.org](http://www.awid.org)
- WIDE NETWORK, Globalizing gender equality and social justice : [www.wide-network.org](http://www.wide-network.org)
- BRIDGE, IDS Institute of Development Studies: [www.bridge.ids.ac.uk](http://www.bridge.ids.ac.uk)
- CDEACF Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine : [www.cdeacf.ca](http://www.cdeacf.ca)
- IREF Institut de recherches et d'études féministes, Université de Montréal à Québec : [www.iref.uqam.ca](http://www.iref.uqam.ca)
- Genre en action, portail d'information et de ressources sur le genre et le développement : [www.genreenaction.net](http://www.genreenaction.net)



Association québécoise  
des organismes de  
coopération internationale

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 540  
Montréal, Québec H2L 1L3  
514 871-1086

[aqoci.qc.ca](http://aqoci.qc.ca)

